

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2293

27 octobre 2010

SOMMAIRE

Alta Investissements S.A.	110037	Luxtrid S.A.	110055
Baneco S.A.	110063	METRO INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial	110056
BHL Investissements S.A.	110040	M.S.C. S.A.	110056
Brace Automotive S.A.	110041	M.S.C. S.A.-SPF	110056
Cardinal Shipping S.A.	110041	Oil Field Partners S.A.	110056
Citadel Global Trading S.à r.l.	110018	Olico Investments S.à r.l.	110057
Cristaline Holding S.A.	110057	Olip 2 S.A.	110058
E.B. S.A.	110042	Oriana Capital Partners S.à r.l.	110056
E.B. S.A.	110042	Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA)	110057
Eco N Home S.A.	110042	PA EnerChem S.A.	110043
EGE SERAMIK Trading Holding S.A. ...	110042	Paulim S.A.	110060
Eowyn S.A.	110043	Perseus Immobilien Gesellschaft 7	110050
Euro Real Estate Britain I S.à r.l.	110042	Petroleum Resources Holding A.G. Lu- xembourg	110060
Gemstone 1 S.à r.l.	110040	Plena Holding S.A.	110061
Graficom	110043	Port Bay SA	110058
GSLP I Offshore A (Brenntag) S.à r.l. ...	110061	Portland Capital Group S.à r.l.	110058
GSMP 2006 Onshore Holdings (Brenntag) S.à r.l.	110038	Portland Capital Group S.à r.l.	110060
Hazy Luxembourg No 2 S.A.	110044	Portland Capital Group S.à r.l.	110059
Hazy Luxembourg No 2 S.A.	110045	Procura Holding	110061
Health Management S.A.	110044	Profiler S.A.	110062
Health Management S.A.	110045	Promod Luxembourg	110062
IMMOBILIENGESELLSCHAFT CSC (Kirchberg) S.A.	110045	Ramius Enterprise Luxembourg Holdco S.à r.l.	110060
IMMOBILIENGESELLSCHAFT CSC (Kirchberg) S.A.	110045	RBP Luxembourg S.A.	110063
Intergest International S.A.	110046	RCARRE S.A.	110056
J.A.F. S.A.	110046	Redline Finance Holding SA	110063
J.A.F. S.A.- SPF	110046	Restaurant Benelux Pizzeria S.à r.l.	110062
Kennametal Luxembourg S.à r.l.	110051	Rossini Real Estate S.à r.l.	110041
Lhjrwing Dench S.A., SPF	110050	Sage S.A.-SPF	110063
Lotharingen Finanz AG	110046	Seven Summits Capital S.A.	110062
L.S.F. S.A.	110050	Tecnodia International S.A.	110044
L.S.F. S.A.	110048	Zaltech S.à r.l.	110058
L.S.F. S.A.-SPF	110050	Zenaida S.à r.l.	110056
L.S.F. S.A.-SPF	110048		

Citadel Global Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.745.300,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.048.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of August,
Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Tactical Trading Holdings Ltd. (formerly known as KGSF Holdings Ltd.), an exempted company incorporated in accordance with and governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O. Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Register of Companies in the Cayman Islands under number 156505,

hereby represented by Ms Senay GÜREL, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on August 13, 2010 (the "Sole Shareholder").

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Citadel Global Trading S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112.048, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary prenamed, dated 18 November 2005, published on 21 February 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 384 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary Jean-Joseph Wagner, on 15 February 2008, published on 5 June 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1378.

The Sole Shareholder represented as above mentioned has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To fully restate the articles of incorporation of the Company, without changing the legal form of the Company, and notably to state the corporate object as follows:

"1.2 Purpose The purpose of the Company is to invest for its own account in Investment Instruments, and to invest in, operate or otherwise participate (actively or passively) in one or more entities or business activities.

The Company may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any other manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

In particular, the Company may make all investments in, acquire, sell, assign or otherwise dispose of, in any single transaction or series of transactions, any Investment Instruments.

The Company may borrow in any form and proceed to the private placement of securities which may be convertible into Shares or not. The Company may lend funds to or grant guarantees in favour of its Affiliates, any Citadel Related Party and/or other companies which form part of the same group.

In general, the Company may undertake any financial, commercial, industrial or real estate transactions, take any controlling or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose and, in such context, it may give or receive guarantees, issue all types of securities and financial instruments permitted by Law and enter into any type of hedging, trading or derivative transactions."

2 Miscellaneous.

The Sole Shareholder representing the entire share capital of the Company has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company, without changing the legal form of the Company, so as to read as follows:

1. Form, Name, Registered office, Purpose and Duration.

1.1 FORM

The Company is a société à responsabilité limitée (a private limited liability company), incorporated and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, as well as by the present Articles of Incorporation.

1.2 PURPOSE

The purpose of the Company is to invest for its own account in Investment Instruments, and to invest in, operate or otherwise participate (actively or passively) in one or more entities or business activities.

The Company may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any other manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

In particular, the Company may make all investments in, acquire, sell, assign or otherwise dispose of, in any single transaction or series of transactions, any Investment Instruments.

The Company may borrow in any form and proceed to the private placement of securities which may be convertible into Shares or not. The Company may lend funds to or grant guarantees in favour of its Affiliates, any Citadel Related Party and/or other companies which form part of the same group.

In general, the Company may undertake any financial, commercial, industrial or real estate transactions, take any controlling or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose and, in such context, it may give or receive guarantees, issue all types of securities and financial instruments permitted by Law and enter into any type of hedging, trading or derivative transactions.

1.3 DURATION

The Company is formed for an unlimited period of time. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

1.4 NAME

The Company will have the name “Citadel Global Trading S.à r.l.”

1.5 REGISTERED OFFICE

The registered office of the Company is established in Münsbach (Municipality of Schuttrange). It may be transferred to any place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a Super-Majority Vote of its Shareholders taken at a General Meeting. The address of the registered office may be transferred within the same municipality at the discretion of the Board of Managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

2. Board of managers.

2.1 The Managers

Subject to the provisions of the Act, the business of the Company shall be managed and conducted by the Board of Managers.

The maximum number of members of the Board of Managers shall be determined by Majority Vote of the Shareholders, provided that in no event shall the number of members of the Board of Managers be less than the Specified Number. The Company shall take the steps provided for herein to maintain at least three Managers (the “Specified Number”), although the number of Managers required to constitute a quorum for the transaction of business shall be as specified in Article 2.2. Any variation in the Specified Number shall require a Super-Majority Vote at a General Meeting of Shareholders.

A Manager shall hold office from the General Meeting electing such Manager by Majority Vote until such Manager vacates his office pursuant to this Article

2.1. The Board of Managers may exercise all such powers of the Company as are not by the Act or these Articles of Incorporation required to be voted upon by the Shareholders in a General Meeting, but no action taken by the Shareholders in a General Meeting shall invalidate any prior act of the Board of Managers which would have been valid if no such action had been taken. A meeting of the Board of Managers at which a quorum is present shall be sufficient to exercise all the powers, authorities and discretions for the time being vested in or exercisable by the Board of Managers.

The Board of Managers shall choose or elect one of its members to be the Chairman (the “Chairman”) and another to be Secretary (the “Secretary”). If more than one Person is proposed for a position, the election shall be conducted in such a manner as the Board of Managers may determine. In the absence of the Chairman, a chairman shall be elected by those present at each General Meeting by Majority Vote or by majority vote of the Managers attending the Board of Managers.

In the event that the number of Managers on the Board of Managers is less than the Specified Number, the remaining Managers shall, as promptly as practicable, and in any event within twenty-five (25) days of the date as of which there were fewer Managers than the Specified Number, convene a General Meeting to elect a sufficient number of qualified Managers so that there shall be the Specified Number of Managers. The notice of such General Meeting shall include information relating to any Person proposed to be elected as a member of the Board of Managers.

If it becomes known to the Board of Managers that a Manager shall soon vacate his office, the Board of Managers may convene a General Meeting to elect a Manager to succeed such Manager as of the date he does so.

The election of Managers shall proceed in accordance with Article 4.

A Manager shall vacate his office:

- if he resigns his office;

- if he is incapacitated for a period of more than thirty (30) days, dies or otherwise becomes incapable of acting in his capacity as a Manager;
- if he is prohibited by order of a court of competent jurisdiction from being elected or continuing as a Manager or is no longer qualified to be a Manager under the present Article 2; or
- if he is removed by Majority Vote given at a General Meeting.

No Person who is an undischarged bankrupt (whether the order adjudicating such Person a bankrupt is made by a court or other competent authority within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg) or is of unsound mind (as certified by a qualified physician or a court of competent jurisdiction) shall be eligible to be elected or to continue as a Manager.

No Person who has, whether within or outside the Grand Duchy of Luxembourg, been convicted of any crime before a court of competent jurisdiction, or entered into any settlement or plea of nolo contendere or its equivalent in connection with any proceeding relating to a crime alleged to have been committed or aided and abetted by such Person, shall be eligible to be elected or to continue as a Manager.

All acts done at any meeting of Managers, at any committee of Managers, or by any Person acting as a Manager, shall — notwithstanding that it afterwards is discovered that there was some defect in the convening of any such meeting or committee or the appointment of any such Person, or that any such Person was disqualified, or was not entitled to vote as a Manager — be as valid as if every such meeting or committee had been duly convened thereafter or such Person duly appointed and qualified; provided, that the other Managers determine that the Managers participating in such meeting or on such committee or the Person discovered not to be validly appointed as a Manager had reasonably believed that none of the foregoing circumstances were applicable.

2.2 GENERAL AUTHORITY OF THE BOARD OF MANAGERS

The Board of Managers shall, inter alia, exercise general supervision over the financial affairs of the Company and shall submit the Company's accounts as requested under the Act to the Shareholders, and the Auditor(s) if any, whenever requested by the Shareholders to do so.

Any Manager shall be entitled to attend and speak at any General Meeting. The Board of Managers may meet for the transaction of business, adjourn and otherwise regulate their meetings as they see fit.

A meeting of the Board of Managers may be convened by the Chairman, the Secretary or any two Managers acting jointly upon their own initiative. The Secretary shall convene a meeting of the Board of Managers whenever the Secretary is instructed to do so by the Chairman or any two Managers. Notice of a meeting of the Board of Managers may be delivered twenty-four (24) hours prior to the meeting by registered mail, facsimile, electronic or other reliable communication facilities enabling the convening Manager(s) to maintain proof of such convening notice.

At any meeting of the Board of Managers, two shall constitute a quorum for the transaction of business, and all questions arising at any meeting shall be decided by a majority of votes present or represented at such meeting of the Board of Managers; provided, that if only two Managers are present, action may only be taken only by the mutual consent of both such Managers. In the case of an equal division of votes with more than two Managers voting, the Chairman shall be entitled to a second vote.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by email or facsimile another Manager as his proxy. A Manager may represent one or more of his colleagues. A resolution in writing signed by all the Managers or by all the members of a committee of the Board of Managers shall be as effective as a resolution passed at a meeting of the Board of Managers or of such committee duly convened and held, and any such resolution may consist of several counterpart resolutions each signed by one or more of the Managers.

A meeting of the Board of Managers or of a committee of the Board of Managers may be held by means of any such telephonic, electronic or other reliable communication facilities that permit all Persons participating in the meeting to communicate with each other simultaneously, and participation in any such meeting shall constitute presence in person at such meeting. The Board of Managers may delegate such part of their authority to a member of the Board of Managers or to one or several ad hoc agents, and may engage and remunerate such Persons to carry out the purposes of the Company, as the Board of Managers may determine.

The Board of Managers may at any time and from time to time, by power of attorney, appoint any Person (whether or not an individual) to be the attorney(s) for the Company for such purposes and with such powers, authorities and discretions (not exceeding those vested in or exercisable by the Board of Managers under these Articles of Incorporation) and for such period and subject to such conditions as the Board of Managers may determine, and any such power of attorney may contain such provisions for the protection and convenience of Persons dealing with any such attorney as the Board of Managers may determine, and may also authorize any such attorney to sub-delegate any power, authority and/or discretion vested in him.

The Board of Managers may set up one or more committees consisting of two or more of the members of the Board of Managers which is/are entitled to propose non binding suggestions for final approval and decision to the Board of Managers. The meetings and proceedings of any such committee shall be governed by the provisions of these Articles of Incorporation regulating the meetings and proceedings of the Board of Managers insofar as the same are applicable and are not superseded by any action taken by the Board of Managers under these Articles of Incorporation; provided, that

the provisions of this Article 2.2 above may not be superseded by any such action and shall apply to all meetings of committees of the Board of Managers.

Except as otherwise provided in these Articles of Incorporation, any Manager may from time to time enter into any contract on behalf of the Company.

2.3 MANAGER'S INTERESTS

The remuneration to be received by any Manager from the Company in respect of any office (including the office of Manager) held by such Manager shall be approved by Majority Vote at a General Meeting.

A Manager may be or become a director or officer of, or otherwise interested in, any Person in which the Company may be interested, and no Manager shall be accountable for any remuneration, profit or other benefit, reasonable in kind and amount, received by him as a director or officer of, or from his interest in, any such Person.

The Board of Managers may, in all respects, exercise the voting powers conferred by the Company's interest in any Person, held or owned by the Company or exercisable by it as the Board of Managers of such Person, in such manner as they may determine.

Subject to the below two paragraphs of the present Article 2.3, no Manager shall be disqualified by his office from contracting or dealing with the Company as a vendor, purchaser or in any other manner or capacity whatsoever (other than as the Auditor), nor because a Manager has any direct or material indirect interest in any such contract or dealing shall: (A) such contract or dealing be voidable; or (B) such Manager be liable to account to the Company or the Shareholders for any remuneration, profit or other benefits realized by such Manager from such contract or dealing, in each case by reason of the status of such Manager as a member of the Board of Managers.

At any meeting of the Board of Managers at which any contract or dealing in which a Manager has any direct or material indirect interest is discussed: (A) such Manager must declare such interest with specificity; and (B) such contract or dealing shall not be entered into without the approval of the majority of the members of the Board of Managers, excluding the interested Manager(s).

Any contract or dealing with the Company in which a Manager has any direct or material indirect interest shall be null and void ab initio unless approved as provided above.

3. Powers of the board of managers.

3.1 GENERAL POWERS

The Board of Managers is granted the authority to exercise all the powers of the Company to enter into and perform whatever undertakings and contracts the Board of Managers may deem necessary or advisable in connection with the operation of the Company.

Except as otherwise provided for herein or for authority delegated, the Board of Managers shall manage the activities of the Company, as it sees fit, but may from time to time delegate authority to act for or on behalf of the Company to any party as it may consider appropriate.

The enumeration of the Board of Managers' powers in these Articles of Incorporation shall not limit the general or implied powers of the Board of Managers or any additional powers provided by Law.

Nothing in these Articles of Incorporation shall release any Manager in his capacity as such from the obligation to act in the best interests of the Company.

3.2 STANDARD OF LIABILITY AND INDEMNITY

The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company. Every Manager, officer, member of a committee duly constituted under these Articles of Incorporation and any liquidator, manager or trustee for the time being acting in relation to the affairs of the Company and their heirs, executors and administrators ("Indemnified Persons"), in his capacity as such, shall be indemnified out of the funds of the Company against all liabilities, loss, damage or expense (including liabilities under contract, tort, statute and/or any other Law and all reasonable legal and other costs and expenses properly payable) incurred or suffered by him as such Indemnified Person or in any way in the discharge of his duties in such capacity, unless the same shall happen through his own willful negligence, willful default, or actual fraud or dishonesty. The indemnity contained in this Article 3.2 shall also extend to any Person acting in any office or trust in the reasonable belief that he has been so elected or appointed to such office or trust notwithstanding any defect in such election or appointment. The indemnity contained in this Article 3.2 shall not extend to any matter which would render it void under applicable Law.

Every Indemnified Person shall be indemnified out of the funds of the Company against all liabilities incurred by him in his role as an Indemnified Person in defending any Claim in which judgment is given in his favor, or in which he is acquitted, or in connection with any application under the Act in which relief from liability is granted to him by the court.

No Indemnified Person shall be liable for: (A) the acts, receipts, neglects or defaults of any other Indemnified Person; (B) any loss or damage arising from the bankruptcy, insolvency or tortious act of any Person having control, possession or custody of any Company property; (C) any tax imposed on the Company in any jurisdiction; or (D) any loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of the duties of his respective office or in relation thereto, unless the same shall happen through his own willful negligence, willful default or actual fraud or dishonesty.

To the extent that any Indemnified Person is entitled to claim an indemnity pursuant to this Article 3.2 in respect of amounts paid or discharged by him, the relevant indemnity shall take effect as an obligation of the Company to reimburse the Person making such payment or effecting such discharge. Each Shareholder and the Company agree to waive any claim or right of action he or it may at any time have, whether individually or by or in the right of the Company, against any Indemnified Person on account of any action taken by such Indemnified Person or the failure of such Indemnified Person to take any action in the performance of his duties with or for the Company; provided however that such waiver shall not apply to any claims or rights of action arising out of the willful default or actual fraud of such Indemnified Person or to recover any gain, personal profit or advantage to which such Indemnified Person is not legally entitled.

Expenses incurred in defending any civil or criminal action or proceeding for which indemnification is required pursuant to this Article 3.2 shall be paid by the Company in advance of the final disposition of such action or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Indemnified Person to repay such amount if any allegation of willful default or actual fraud is proved against the Indemnified Person.

4. General meetings. If the Company has one Shareholder, the single Shareholder assumes all powers conferred to the Shareholders at any General Meeting. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder shall have the right to vote upon matters presented to the General Meeting. Each Shareholder shall have voting rights commensurate with his shareholding.

A meeting of the Company (a "General Meeting") shall be held as determined from time to time upon call by the Board of Managers upon not less than ten (10) days' prior notice to all Shareholders stating the time, date, place and, as far as reasonably practicable, the object of such General Meeting.

A General Meeting shall, notwithstanding that it is called by shorter notice than that specified in this Article 4, be deemed to have been timely called upon proper notice if it is so agreed by unanimous consent of the Shareholders.

Shareholders holding Shares representing not less than 10% of the share capital shall at all times have the right, upon written notice to the Company, to require that a General Meeting be called for the transaction of any business specified in such notice. Such General Meeting shall be called within twentyone (21) days following the day that such notice is received by the Company.

At any General Meeting, Shareholders representing in excess of 50% of the issued and subscribed share capital as of the date set forth in the notice to Shareholders of such General Meeting shall constitute a quorum. If a quorum is not present within half an hour after the time appointed for the General Meeting, the General Meeting shall be adjourned until the first Business Day not less than fourteen (14) days thereafter, on which date such adjourned General Meeting shall be held at the same time and place and a new meeting shall be convened by written notice. No quorum shall be required for the second meeting and Shareholders present at the second meeting shall validly deliberate on the basis of the share capital represented at such meeting. At such meeting, a resolution shall be passed by Shareholders present in person or by proxy at such meeting holding at least 50% the share capital represented at such meeting.

Except in the event of a statutory provision to the contrary, any modification of the present Articles of Incorporation shall be made only by Super-Majority Vote of the General Meeting.

The change of the nationality of the Company may only be decided with the unanimous consent of the Shareholders.

The Company shall send convening notices to all Shareholders not less than ten (10) days prior to any adjourned General Meeting.

The accidental omission to give notice of a General Meeting to, or the nonreceipt of notice of a General Meeting by, any Person entitled to receive such notice shall not per se invalidate the proceedings at that General Meeting.

A General Meeting may be held by means of such telephonic, electronic or other reliable communication facilities as permit all Persons participating in the General Meeting to communicate with each other simultaneously, and participation in any such General Meeting shall constitute presence in person at such General Meeting.

4.1 VOTING AT GENERAL MEETINGS

Shareholders may vote at any General Meeting in person or by proxy. The Shareholders entitled to vote at any General Meeting and their respective Voting Interests ("Voting Interests") shall be determined as of the record date for such General Meeting, as provided in Article 13. Each Share is entitled to one vote.

All proxies shall be in such form as the Board of Managers may approve, and the Board of Managers may include with the convening notices of any General Meeting the form of proxy for use at such General Meeting. A proxy may confer general authority to act on behalf of the Shareholder giving such proxy, or may be limited to conferring authority to the proxyholder only to vote as indicated on specified matters. If general authority to act on behalf of the Shareholder giving a proxy is not expressly granted in such proxy, such proxy shall be conclusively presumed to be limited to conferring only the authority to vote as indicated in such proxy on specified matters.

Any proxy shall, unless stated to the contrary in such proxy, be as valid for any adjournment of the General Meeting to which it relates as for such General Meeting.

The instrument appointing a proxy to be effective must arrive at the Office, or such other place as determined by the Board of Managers in the notice of the relevant General Meeting, before the time for holding such General Meeting, at which the Shareholder named in such instrument proposes to vote.

Any question for which a Super-Majority Vote or unanimous consent of the Shareholders is not otherwise provided herein or required by the Act and which is proposed for the vote of the Shareholders, shall be decided by Majority Vote.

The results of all votes taken at a General Meeting shall be announced by the chairman of such General Meeting.

Unless the Company shall have more than twenty-five (25) Shareholders, the written consent of Shareholders holding Shares sufficient to determine a question with the requisite approval as provided in these Articles of Incorporation shall be effective as a resolution duly passed at a General Meeting or otherwise by the Shareholders. Any such resolution may consist of several counterpart resolutions each signed by one or more of the Shareholders.

In the event that a Shareholder indicates in a writing acceptable to the Board of Managers that holding a voting interest, or a voting interest in excess of a certain percentage of the aggregate voting interests, could reasonably be expected to cause such Shareholder to violate any Law, the Board of Managers by accepting such Subscription agree to such Shareholder waiving, in whole or in part, what would otherwise have been such Shareholder's voting interest.

No objection shall be raised to the qualification of any voter except at the General Meeting at which the vote objected to is given or tendered, and every vote not disallowed at such General Meeting shall be valid for all purposes. Any such objection duly made shall be referred to the chairman of the General Meeting, whose decision shall be conclusive and binding, absent manifest error.

Any corporation or other non-natural person which is a Shareholder may in accordance with its constitutional documents, or in the absence of such provision by resolution of its directors or other governing body, authorize such person as it thinks fit to act as its representative at any meeting of the Company or of any class of Shareholders, and the person so authorized shall be entitled to exercise the same powers on behalf of the corporation which he represents as the corporation could exercise if it were an individual Shareholder.

5. Share capital. The share capital is fixed at fourteen million seven hundred forty-five thousand three hundred United States Dollars (USD 14,745,300.-) represented by one hundred forty-seven thousand four hundred and fiftythree (147,453) Shares having a nominal value of one hundred United-States Dollars (USD 100.-) each.

The share capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder, in the event that the Company has only one Shareholder, or by a decision by a Super-Majority Vote of the General Meeting, in accordance with Article 4.

Each Share entitles the Shareholder to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

The Company shall only issue Shares which shall be duly registered in the Register in compliance with Article 9.

The Company shall record only one Person as the owner of any outstanding Shares. Joint owners of Shares shall appoint one Person as the record owner of their Shares.

Subject to the conditions of Article 199 of the Act, the Shareholders may resolve at a General Meeting to issue new Shares.

Any class right of the Shareholders may, from time to time, be changed by a resolution of the General Meeting approved by Super-Majority Vote.

If two or more Persons are registered as joint holders of any Share, the receipt by any such joint holder for any amount payable in respect of such Share shall be final and conclusive as to all such joint holders, and the Company shall not have any liability to either holder for making payment of such amount to any such joint holder.

5.1 ALTERATION OF SHARE CAPITAL

The following actions may be taken by resolution of the General Meeting held before a Luxembourg notary and decided by a Super-Majority Vote:

- The Company's Share capital may be increased;
- Shares may be consolidated into Shares of larger par value; and
- Shares may be divided into Shares of smaller par value.

5.2 SHARE CERTIFICATES

No Share certificates shall be issued.

6. Fiscal year, Distribution of profits and Reserves. The Company's Fiscal Year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

At the end of each Fiscal Year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five percent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve ("Legal Reserve"), until the Legal Reserve is equal to ten percent (10%) of the Company's share capital. The balance of any net profit may be distributed to the Shareholders in proportion to their shareholdings in the Company.

The Board of Managers may propose to the Shareholders at any General Meeting, and the Shareholders at any General Meeting may set aside such sums as they may determine by Majority Vote for unknown or unfixed liabilities and/or

contingencies and/or for any other reason (“Extraordinary Reserves”). Such Extraordinary Reserves shall, as the General Meeting may determine, be applied to any purpose of the Company, and pending such application, may, also as the General Meeting may determine, be employed in the business of the Company. Such Extraordinary Reserves when reversed shall accrue to the benefit of the Company and the then current Shareholders; provided that, upon dissolution of the Company, Extraordinary Reserves shall be distributed pursuant to Article 14.

7. Issuance and Redemption of shares; Dividends.

7.1 ISSUANCE OF SHARES

All Subscriptions are subject to acceptance by the Shareholders given by a Super-Majority Vote at a General Meeting of Shareholders.

The Company shall issue Shares only in the currency of its share capital. Shares shall be issued as of the beginning of an Accounting Period.

7.2 REDEMPTION OF SHARES

The Company may repurchase its own Shares in accordance with the provisions of the Law in view of their immediate cancellation.

The acquisitions must not cause the net assets to fall to the aggregate subscribed capital plus any Extraordinary Reserves that are non-distributable, either by Law or the Articles of Incorporation.

The Shares being acquired must be fully paid up.

The Shares thus acquired will be cancelled by a Super-Majority Vote at a General Meeting of Shareholders.

The Board of Managers shall ensure that the conditions prescribed in this Article 7.2 are met at the moment of any authorized acquisition.

7.3 DIVIDENDS

The Shareholders at a General Meeting may declare and pay Dividends from any asset lawfully available to be paid as Dividends.

The Board of Managers may decide to distribute interim Dividends on the basis of an interim statement of accounts prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last Fiscal Year, increased by carried forward profits and distributable Extraordinary Reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to an Extraordinary Reserve and Legal Reserve to be established by Law or by these Articles of Incorporation. The decision of the Board of Managers to distribute interim Dividends may not be taken more than two months after the date at which the above mentioned interim statement of accounts has been made up.

7.4 PAYMENT

Payment of Redemptions shall be made in U.S.\$ or any other currency by check, wire transfer or such other method as the Board of Managers may determine. Payment of Dividends shall be made in U.S.\$ by check, wire transfer or such other method as the Board of Managers may determine.

The Board of Managers may also make in-kind Dividends of Investment Instruments at fair market value.

The Board of Managers shall give written notice to the affected Shareholder not less than fifteen (15) days prior to making any proposed Dividend in kind, and shall not make any such Dividend to the Shareholder, that notifies the Board of Managers in writing not less than five days prior to the Dividend Date, that such Dividend in kind could reasonably be expected to cause the Shareholder to violate any Law.

In such event, the Board of Managers shall cause the Investment Instruments which were to constitute the Shareholder’s Dividend to be sold, and the proceeds of such sale, net of any cost and expense relating to such sale, to be paid out to the Shareholder in full satisfaction of such Dividend.

The Board of Managers may deduct from any Redemption or Dividend otherwise payable to the Shareholder any amount believed by the Board of Managers to be owed by such Shareholder to the Company. Unless otherwise required by Law, all unclaimed Dividends or Redemptions shall, at the discretion of the Board of Managers, be employed in the business of the Company, and the Board of Managers shall not be required to segregate or hold such Dividends or Redemptions in trust.

Any Dividend or Redemption unclaimed after a period of five (5) years from the applicable Dividend Date or Redemption Date shall be forfeited and shall revert to the Company.

8. Transfer and Pledge of shares. Any transfer of Shares (“Transfer”) to non-Shareholders shall be made in accordance with the requirements of Article 189 of the Act and such Transfer must be notified to the Company; provided that no Transfer shall be valid, and the Shareholders shall not approve any such Transfer, if such Transfer would cause an Impermissible Event.

The Board of Managers will cause the Transfer of Shares to be registered in the Register pursuant to Article 9; provided that the Board of Managers shall not cause any Transfer of Shares to be registered in the Register if such Transfer would cause an Impermissible Event. Shares may be pledged, charged or otherwise assigned or encumbered (collectively, a “Pledge”) by a Shareholder only upon notice from the Shareholder granting such security (the “Pledgor”) to the Board

of Managers and with the consent of the Board of Managers. Any Pledge which would give rise to an Impermissible Event shall be null and void ab initio and of no legal force or effect whatsoever.

Pledgors, Transferors (the “Transferor”), and Transferees (the “Transferee”) may, as determined by the Board of Managers, be required to pay the expenses incurred by the Company in effecting their Pledges or Transfers, as applicable.

The Board of Managers may decline to register any Transfer of Shares on which the Company has a lien.

9. The register. The Secretary shall establish and maintain a Register of Shareholders (the “Register”). The Register shall be open to inspection to Persons other than Shareholders only in such manner and to such extent as may be determined by the Board of Managers in accordance with the provisions of the Act. The Board of Managers shall cause to be entered in the Register the following particulars:

- the name, professional title and address of each Shareholder;
- the date on which each Person was entered into the Register as a Shareholder;
- the date on which any Person ceased to be a Shareholder;
- the number of Shares held by each Shareholder; and
- the Transfers of Shares and the date of notification of such Transfers to the Company.

The Register shall be kept in such manner to show at all times the Shareholders for the time being.

10. Minutes. The Board of Managers shall cause minutes to be made of:

- the names of the Managers present at each meeting of Board of Managers and of any committee of the Board of Managers; and
- all resolutions and proceedings at all General Meetings as well as all meetings of the Board of Managers and of committees of the Board of Managers.

Any such minutes, if properly signed, shall be conclusive and binding, absent manifest error, as evidence of such resolutions and proceedings. All of such minutes shall be held at the registered office of the Company.

11. Accounts. Any asset owned by the Company may be registered in the Company’s name, in the name of a nominee or in “street name”.

12. Auditors. The General Meeting may by a Majority Vote appoint, and cause to be remunerated at the expense of the Company, the Auditor(s). The Auditor(s) may be changed without cause by a Majority Vote of the General Meeting at any time.

The Auditors shall at all times have right of access to, and shall examine, all books, accounts and vouchers of the Company, and shall be entitled to require from the Managers and officers of the Company such explanations and information as may be necessary for the performance of their duties. Notices of every General Meeting shall be given to the Auditors in the same manner as prescribed for Shareholders.

13. Record dates. The record date for any General Meeting shall be determined by the Board of Managers and set forth in the notice of such General Meeting; provided, that such record date must be on or after the date that the notice of such General Meeting is sent and prior to the date of such General Meeting.

The record date for any Dividend shall be the applicable Dividend Date.

14. Winding-up. If the Company shall be wound-up by a Super-Majority Vote given at a General Meeting, a liquidator shall be appointed by such General Meeting to oversee such winding-up. The liquidator may be a Citadel Related Party.

During the course of the winding-up, the liquidator shall have authority to manage the Company’s Investment Instruments for purposes of achieving an orderly liquidation. From time to time during the winding up, the liquidator may declare advance liquidation distributions from assets available to the Company. However, the liquidator shall withhold such Extraordinary Reserves as are required by Law and such other Extraordinary Reserves as the liquidator may determine are necessary or advisable for payment of the estimated expenses of liquidation and winding up, for unknown or unfixed liabilities and/or contingencies and/or for any other reason.

At such time as the liquidator has discharged all of the Company’s liabilities and paid out all of the Company’s assets, including any Extraordinary Reserves, the liquidation shall be terminated by the General Meeting. The liquidator shall cause final audited financial statements — reflecting such termination — to be sent to all Persons who were Shareholders during the Fiscal Year in which the termination occurs, and to such other Persons as may be required by Law, as soon as reasonably practicable after such termination. The liquidator shall also file all documents, which the liquidator deems necessary or advisable in connection with such termination.

The liquidator shall be entitled to reasonable and customary compensation and reimbursement of expenses from the assets of the Company for the liquidator’s services in assisting in the winding-up and termination of the Company.

15. Matters not provided for. Reference is made to the provisions of the Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Incorporation.

16. Definitions. As used in these Articles of Incorporation, the following terms — and where the context so requires, their derivatives — shall have the following meanings (certain additional terms are defined elsewhere in these Articles of Incorporation):

“The Act” means the Law of August 10th, 1915 on Commercial Companies of the Grand-Duchy of Luxembourg, as amended.

“Affiliate” means, with respect to a specified Person, any Person that directly or indirectly (including through one or more intermediaries) controls, is controlled by, or is under common control with, such specified Person. For purposes of this definition, a Person acting as general partner of, manager of, portfolio manager of and/or in a materially similar capacity with respect to a Person shall be treated as controlling such Person.

“Article” means any of the articles of the present Articles of Incorporation.

“Articles of Incorporation” means these articles of incorporation as the same may from time to time be amended as provided in Article 4.

“Auditor” means any Person for the time being appointed as such pursuant to Article 12.

“Board of Managers” means the Managers of the Company assembled as a board.

“Chairman” See Article 2.1.

“Citadel Advisors” means Citadel Advisors LLC, a Delaware, U.S.A., limited liability company, or its successors and/or its assigns.

“Citadel LLC” means Citadel LLC, a Delaware, U.S.A., limited liability company, or its successors and/or its assigns.

“Citadel Related Party” means (i) the Citadel Advisors; (ii) any one or more of the Citadel Advisors’ Affiliates; (iii) any Person which is an owner, officer, director, manager, managing member, member, partner or employee of the Citadel Advisors and/or any one or more of the Citadel Advisors’ Affiliates; and/or (iv) any Immediate Family member of any of the foregoing Persons.

“Claim” means any action, suit, demand, investigation, claim or proceeding.

“Company” means Citadel Global Trading S.à r.l.

“Dividend” means the payment of U.S.\$ or property from the Company to a Shareholder, subject, in the latter case, to the consent of such Shareholder to any payment in kind.

“Dividend Date” means the effective date of any Dividend.

“Extraordinary Reserves” See Article 6.

“Fiscal Year” means the Company’s accounting year as fixed in Article 6.

“General Meeting” See Article 4.

“Immediate Family” means the spouse and the children, including adopted children, of a natural Person.

“Impermissible Event” means any event which would cause the Company: (A) not to qualify for the exclusion from the definition of “investment company” provided by Section 3(c)(1) of the U.S. Investment Company Act of 1940 (if the Company is then relying on such exclusion); (B) not to qualify for the exclusion from the definition of “investment company” provided by Section 3(c)(7) of the U.S. Investment Company Act of 1940 (if the Company is then relying on such exclusion); (C) not to qualify for the Rule 4.7 or 4.13 exemption promulgated by the U.S. Commodity Futures Trading Commission (if the Company is then relying on such exemption); or (D) to be considered to hold “plan assets” within the meaning of the U.S. Employee Retirement Income Security Act of 1974.

“Indemnified Person.” See Article 3.2.

“Investment Instruments” means the investment positions held by or on behalf of the Company including all associated rights and obligations.

“Law” means the laws, rules and/or regulations promulgated by any governmental or public authority or any regulatory or self-regulatory organization, including laws, rules and/or regulations relating to taxation, fees, levies and other impositions by or obligations due to any of the foregoing as well as any formal or official interpretation thereof by any such authority or organization, in each case (unless the context otherwise requires) applicable to the Company.

“Legal Reserve” See Article 6.

“LIBOR” means the London Interbank Offered Rate.

“Majority Vote” means, in respect of the matter to be determined by a vote of the Shareholders, the vote of Shareholders holding Shares representing in excess of 50% of the issued and subscribed share capital as of the date of the General Meeting.

“Manager” means the manager(s) for the time being of the Company or, as the case may be, such Managers assembled as a board.

“Office” means the registered office of the Company for the time being.

“Person” means an individual, corporation, trust, association, unincorporated organization, government (or agency or political subdivision thereof), limited liability company, joint venture, partnership or other entity.

“Pledge” See Article 8.

“Pledgor” See Article 8

“Redeem”; “Redemption” means a payment by the Company to a Shareholder resulting in a reduction in the number of Shares held by such Shareholder. Redemptions are permitted pursuant to Article 7.2. Redemptions will be paid in U.S. \$.

“Redemption Amount” means for any Redemption the aggregate total, in U.S.\$, of the Redemption payment to be made to a Shareholder.

“Redemption Date” means the effective date of any Redemption.

“Redemption Request” means a written notice of Redemption in form and substance satisfactory to the Board of Managers.

“Register” See Article 9.

“Secretary” See Article 2.1.

“Shareholder” means a Person listed in the Register as a holder of Shares.

“Shares” means the participating shares of the Company.

“Specified Number” See Article 2.1.

“Subscription” means the amount of money invested by a Shareholder in the Company.

“Super-Majority Vote” means, in respect of the matter to be determined by a vote of the Shareholders, the affirmative vote of Shareholders holding Shares representing 75% or more of the aggregate issued and subscribed share capital.

“Transfer” See Article 8.

“U.S.\$” means the lawful currency of the United States.

“Voting Interests” See Article 4.1.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le vingt-six août.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Tactical Trading Holdings Ltd. (anciennement KGSF Holdings Ltd.), une société constituée selon et régie par le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au P.O. Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town, KY1-1104, Iles Caïmans, inscrite au registre du commerce des Iles Caïmans sous le numéro 156505,

représentée aux fins des présentes par Maître Senay GÜREL, avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d’une procuration donnée le 13 août 2010 (l’ «Associé Unique»).

La prédite procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l’enregistrement.

L’ Associé Unique a requis le notaire instrumentant d’acter que l’ Associé Unique est le seul associé de Citadel Global Trading S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d’Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 112.048, constituée suivant acte reçu par Me Jean-Joseph Wagner, notaire prénommé, en date du 18 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 384 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 15 février 2008, publié le 5 juin 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1378.

L’Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Refonte totale des statuts de la Société, sans changer la forme sociale de Société, et notamment modification de l’objet social comme suit:

“1.2. Objet La Société a pour objet d’investir pour son propre compte dans des Actifs de Placement et d’investir dans, de gérer ou de participer (activement ou passivement) à une ou plusieurs entités ou activités commerciales.

La Société peut acquérir tous titres financiers ou droits à travers des prises de participations, des souscriptions et des négociations ou de quelque autre manière, participer à la mise en place, au développement et au contrôle de sociétés ou d'entreprises et leur accorder toute assistance.

En particulier, la Société peut investir, acquérir, vendre, céder ou autrement disposer de tout Actif de Placement, au moyen d'une seule opération ou d'une série d'opérations.

La Société peut emprunter par tous moyens et procéder à l'émission privée d'obligations convertibles ou non en Parts. La Société peut prêter des fonds et octroyer des garanties à ses Affiliés, à toute Partie Apparentée à Citadel et/ou d'autres sociétés faisant partie du même groupe.

De manière générale, la Société peut réaliser toute transaction financière, commerciale, industrielle ou immobilière, prendre toute mesure de contrôle ou supervision et réaliser toute opération qu'elle considérera utile à l'accomplissement et au développement de son objet et, dans ce contexte, la Société peut donner ou recevoir des garanties, émettre tous titres et instruments financiers autorisés par la Législation et réaliser toute opération de couverture ou en produits dérivés, toute transaction commerciale.»

2 Divers.

L'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de procéder à la refonte totale des statuts de la Société, sans changer la forme sociale de Société, comme suit:

1. Forme juridique, Dénomination sociale, Siège social, Objet et Durée.

1.1 FORME

La Société est une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents Statuts.

1.2 OBJET

La Société a pour objet d'investir pour son propre compte dans des Actifs de Placement et d'investir dans, de gérer ou de participer (activement ou passivement) à une ou plusieurs entités ou activités commerciales.

La Société peut acquérir tous titres financiers ou droits à travers des prises de participations, des souscriptions et des négociations ou de quelque autre manière, participer à la mise en place, au développement et au contrôle de sociétés ou d'entreprises et leur accorder toute assistance.

En particulier, la Société peut investir, acquérir, vendre, céder ou autrement disposer de tout Actif de Placement, au moyen d'une seule opération ou d'une série d'opérations.

La Société peut emprunter par tous moyens et procéder à l'émission privée d'obligations convertibles ou non en Parts. La Société peut prêter des fonds et octroyer des garanties à ses Affiliés, à toute Partie Apparentée à Citadel et/ou d'autres sociétés faisant partie du même groupe.

De manière générale, la Société peut réaliser toute transaction financière, commerciale, industrielle ou immobilière, prendre toute mesure de contrôle ou supervision et réaliser toute opération qu'elle considérera utile à l'accomplissement et au développement de son objet et, dans ce contexte, la Société peut donner ou recevoir des garanties, émettre tous titres et instruments financiers autorisés par la Législation et réaliser toute opération de couverture ou en produits dérivés, toute transaction commerciale.

1.3 DURÉE

La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société n'est pas dissoute pour cause de décès, suspension des droits civils, insolvabilité ou faillite de l'Associé unique ou de l'un des Associés.

1.4 DÉNOMINATION SOCIALE

La Société porte la dénomination sociale de "Citadel Global Trading S.à r.l.".

1.5 SIÈGE SOCIAL

Le siège social de la Société est établi à Munsbach (Commune de Schuttrange). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par un Vote à la Majorité Qualifiée de ses Associés pris lors d'une Assemblée Générale. L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune à la discrétion du Conseil de Gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

2. Conseil de gérance.

2.1 LES GÉRANTS

Sous réserve des dispositions de la Loi, l'activité de la Société est gérée et dirigée par le Conseil de Gérance.

Le nombre maximum de membres du Conseil de Gérance sera déterminé par un Vote à la Majorité des Associés, étant entendu que ce nombre ne sera en aucun cas inférieur au Nombre Précisé. La Société prendra les mesures nécessaires pour maintenir au moins trois Gérants (le «Nombre Précisé»), le nombre de Gérants requis pour constituer le

quorum étant celui indiqué à l'Article 2.2. Toute modification du Nombre Précisé requiert un Vote à la Majorité Qualifiée lors d'une Assemblée Générale des Associés.

Un Gérant occupe ses fonctions à partir de la date de l'Assemblée Générale durant laquelle il a été élu par un vote à la Majorité et jusqu'à ce qu'il quitte ses fonctions conformément à l'Article 2.1. Le Conseil de Gérance peut exercer tous les pouvoirs de la Société que la Loi ou les présents Statuts ne réserve(nt) pas à l'Assemblée Générale des Associés, mais aucune résolution décidée par un vote des Associés réunis en Assemblée Générale ne peut invalider une décision préalablement prise par le Conseil de Gérance qui serait valable si cette résolution de l'Assemblée Générale n'avait pas été prise. Une réunion du Conseil de Gérance rassemblant le quorum nécessaire suffit pour exercer tous les pouvoirs, autorités et discrétions actuellement confiés au Conseil de Gérance ou que celui-ci peut exercer.

Le Conseil de Gérance choisit ou élit un de ses membres comme Président (le «Président») et un autre comme Secrétaire (le «Secrétaire»). Si plus d'une Personne est proposée au même poste, l'élection a lieu de la manière qui est déterminée par le Conseil de Gérance. En l'absence du Président, un président est élu par les personnes présentes à chaque Assemblée Générale ou réunion du Conseil de Gérance, par un Vote à la Majorité ou par un vote à la majorité des membres du Conseil de Gérance présents.

Si le nombre de Gérants au Conseil de Gérance est inférieur au Nombre Précisé, les Gérants en fonction doivent, au plus vite et dans tous les cas dans moins de vingt-cinq (25) jours suivant la date à laquelle le nombre de Gérants est devenu inférieur au Nombre Précisé, convoquer une Assemblée Générale des Associés pour élire un nombre suffisant de Gérants afin de réunir le Nombre Précisé de Gérants. La convocation à une telle Assemblée Générale doit indiquer des informations relatives aux Personnes éligibles au mandat de membre du Conseil de Gérance.

Si le Conseil de Gérance a connaissance du fait qu'un Gérant quitte ses fonctions sous peu, le Conseil de Gérance peut convoquer une Assemblée Générale afin d'élire un Gérant appelé à remplacer ce Gérant à compter de la date de son départ.

L'élection des Gérants se déroulera conformément aux dispositions de l'Article 4.

Le Gérant doit quitter son mandat:

- s'il démissionne de son mandat;
- s'il est frappé d'une incapacité pendant une période supérieure à trente (30) jours, meurt ou s'il devient incapable d'agir en sa qualité de Gérant;
- s'il lui a été interdit par une décision d'une juridiction compétente d'être élu ou de rester Gérant ou s'il ne remplit plus les conditions pour être Gérant conformément au présent Article 2; ou
- s'il est démis par un Vote à la Majorité donné lors d'une Assemblée Générale.

Aucune Personne faillie non réhabilitée (que cette déclaration ait été prononcée par un tribunal ou par une autre autorité compétente du Grand-Duché de Luxembourg ou de l'étranger) ou qui n'est pas saine d'esprit (de l'avis d'un médecin qualifié ou d'un tribunal compétent) ne pourra être éligible au mandat de Gérant ou conserver cette fonction.

Toute Personne condamnée par un tribunal compétent pour un délit quelconque, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ou ayant conclu un concordat ou prêté un serment de nolo contendere ou son équivalent par rapport à une procédure concernant un délit supposé commis ou facilité par cette Personne, sera inéligible à la fonction de Gérant ou ne pourra conserver ce mandat.

Toute décision prise lors d'une réunion des Gérants, lors d'un comité de Gérants ou par toute Personne agissant en qualité de Gérant, doit – nonobstant l'apparition a posteriori d'un vice quelconque dans la convocation à une telle réunion ou comité ou dans la nomination de ladite Personne ou que cette Personne ait été disqualifiée ou qu'elle n'ait pas été autorisée à voter en qualité de Gérant – être considérée comme étant aussi valide que si une telle décision avait été prise dans le cadre d'une réunion ou comité valablement convoqué(e) ou que ladite Personne avait été valablement nommée et qualifiée; sous réserve que les autres Gérants estiment que les Gérants ayant participé à une telle réunion ou à un tel comité ou que la Personne qui n'a pas été valablement nommée en qualité de Gérant ont(a) raisonnablement pensé qu'aucune des circonstances ci-dessus n'était réunie.

2.2 AUTORITE GENERALE DU CONSEIL DE GERANCE

Le Conseil de Gérance doit, inter alia, exercer un contrôle sur les affaires financières de la Société et présenter les comptes de la Société aux Associés et aux Commissaire(s) si il y en a, conformément à la Loi, chaque fois que les Associés le leur demandent.

Chaque Gérant peut assister et intervenir à toute Assemblée Générale.

Le Conseil de Gérance peut se réunir pour traiter des affaires, ajourner et régler ses réunions comme il l'entend.

Une réunion du Conseil de Gérance peut être convoquée par le Président, le Secrétaire ou deux des Gérants agissant conjointement de leur propre initiative. Le Secrétaire convoquera une réunion du Conseil de Gérance à chaque fois que le Président ou deux des Gérants lui aura(ont) donné une instruction en ce sens. La convocation à une réunion du Conseil de Gérance peut être délivrée vingt-quatre (24) heures avant la réunion par courrier, par télécopie, par voie électronique ou par tout autre moyen de communication fiable permettant au(x) Gérant(s) de garder une preuve de cette convocation.

Lors de toute réunion du Conseil de Gérance, le quorum nécessaire pour traiter des affaires est de deux, et toute question soumise à la réunion est prise à la majorité des votes présents ou représentés à cette réunion du Conseil de Gérance; si seuls deux Gérants sont présents, les décisions ne pourront être prises que par consentement mutuel de ces

deux Gérants. Lorsque plus de deux Gérants prennent part au vote et que celui-ci donne lieu à un partage des voix, la voix du Président compte double.

Tout Gérant pourra se faire représenter par un autre Gérant en le nommant mandataire par écrit, par courriel, télécopie. Un même Gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Une résolution écrite signée par tous les Gérants ou par tous les membres d'un comité du Conseil de Gérance a la même valeur qu'une résolution votée lors d'une réunion du Conseil de Gérance ou d'un comité dûment convoqué et tenu, et la résolution peut être composée de plusieurs exemplaires chacun signé par un ou plusieurs des Gérants.

La réunion du Conseil de Gérance ou d'un comité du Conseil de Gérance peut avoir lieu par voie téléphonique, par voie électronique ou à l'aide de tout moyen de communication fiable, permettant à toutes les Personnes qui prennent part à la réunion de communiquer simultanément les unes avec les autres, et la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne lors de cette réunion. Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs à un membre du Conseil de Gérance ou à un ou plusieurs agents ad hoc, et il peut engager et rémunérer ces Personnes dans le cadre de la poursuite des objectifs de la Société, comme déterminé par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut désigner à tout moment par procuration, toute Personne (physique ou morale) comme mandataire(s) de la Société aux fins et avec les pouvoirs, autorités et pouvoirs de décision (ne dépassant pas ceux conférés au Conseil de Gérance ou qu'il peut exercer aux termes des présents Statuts), pour les périodes et aux conditions déterminées par le Conseil de Gérance, et une telle procuration peut contenir telles dispositions pour la protection et la convenance des Personnes traitant avec le mandataire que le Conseil de Gérance peut déterminer, et elle peut également autoriser le mandataire à déléguer une partie du pouvoir, de l'autorité et/ou du pouvoir de décision qui lui ont été conférés.

Le Conseil de Gérance peut mettre en place un ou plusieurs comités composés de deux ou plusieurs membres du Conseil de Gérance qui peuvent soumettre des suggestions pour approbation finale et décision par le Conseil de Gérance. Les réunions et les délibérations de ces comités sont régies par les dispositions des présents Statuts régissant les réunions et les délibérations du Conseil de Gérance dans la mesure où celles-ci sont applicables et ne sont pas remplacées par une résolution prise par le Conseil de Gérance aux termes des présents Statuts et sous réserve que les dispositions du présent Article 2.2 ne soient pas remplacées par une telle résolution et qu'elles s'appliquent à toutes les réunions des comités du Conseil de Gérance. Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, tout Gérant peut de temps à autre conclure un contrat au nom et pour le compte de la Société.

2.3 INTÉRÊTS DES GÉRANTS

La rémunération versée par la Société à chaque Gérant pour les fonctions (y compris les fonctions de Gérant) assumées par le Gérant en question doit être approuvée par un Vote à la Majorité donné lors d'une Assemblée Générale.

Un Gérant peut être ou peut devenir administrateur ou représentant, ou avoir un intérêt dans toute Personne dans laquelle la Société a un intérêt et aucun Gérant ne doit être tenu de se justifier d'une quelconque rémunération, profit ou autre avantage, raisonnable dans sa nature et son montant, qu'il aurait perçu(e) en tant qu'administrateur ou représentant, ou au titre de son intérêt dans une telle Personne.

Le Conseil de Gérance peut exercer, à tous les égards, les droits de vote qui reviennent à la Société du fait de l'intérêt qu'elle possède dans une Personne, que la Société détient ou possède ou qu'elle peut exercer en tant que Conseil de Gérance de cette Personne, de la manière qu'il détermine.

Sous réserve des paragraphes ci-après du présent Article 2.3, aucun Gérant ne peut être empêché de passer un contrat ou de conclure des marchés avec la Société en tant que vendeur, acheteur ou d'une autre manière ou en vertu d'une autre qualité (hormis en tant que Commissaire), et le fait que le Gérant possède un intérêt direct ou un intérêt indirect important dans un tel contrat ou une telle opération n'entraîne pas (A) l'annulation de ce contrat ou de cette opération, ou (B) l'obligation pour le Gérant de rendre compte à la Société ou aux Associés de toute rémunération, profit ou autre avantage qu'il tire d'un tel contrat ou d'une telle opération, dans tous les cas en raison du statut d'un tel Gérant comme membre du Conseil de Gérance.

Lors de chaque réunion du Conseil de Gérance au cours de laquelle la question d'un contrat ou d'un marché dans lequel un Gérant possède un intérêt direct ou indirect important est abordée: (A) le Gérant en question doit déclarer cet intérêt spécifiquement; et (B) le contrat ou le marché en question ne peut être conclu sans l'approbation de la majorité des membres du Conseil de Gérance, hormis le(s) Gérant(s) intéressé(s).

Tout contrat ou marché avec la Société dans lequel un Gérant possède un intérêt direct ou indirect important est nul et non avenu ab initio, sauf s'il fait l'objet d'une approbation comme prévue ci-dessus.

3. Pouvoirs du conseil de gérance.

3.1 POUVOIRS GÉNÉRAUX

Il est conféré au Conseil de Gérance le droit d'exercer tous les pouvoirs de la Société, de conclure et d'exécuter tous contrats et engagements que le Conseil de Gérance jugerait nécessaires ou souhaitables en vertu de l'objet de la Société. Sauf s'il en est disposé autrement dans les présents Statuts, le Conseil de Gérance gère lui-même les affaires de la Société, comme il l'estime nécessaire, mais peut déléguer son autorité d'agir au nom ou pour le compte de la Société à toute autre partie, s'il le considère approprié. L'énumération des pouvoirs du Conseil de Gérance dans les présents Statuts ne limite pas les pouvoirs généraux ou implicites du Conseil de Gérance ou d'autres pouvoirs additionnels conférés par la

Législation. Aucune disposition dans les présents Statuts ne doit exonérer un Gérant agissant en sa qualité de Gérant, de son obligation d'agir dans l'intérêt de la Société.

3.2 NORME DE RESPONSABILITÉ ET INDEMNITÉ

Les Gérants ne contractent aucune responsabilité personnelle en raison de leur fonction, par rapport à tout engagement qu'ils ont valablement pris au nom de la société.

Chaque Gérant, représentant, membre d'un comité valablement constitué conformément aux présents Statuts, liquidateur, gérant, ou trustee, agissant en relation avec les affaires de la Société, de ses héritiers, successeurs et administrateurs (les «Personnes Indemnisées»), dans lesdites qualités, sont indemnisés sur les fonds de la Société pour les dettes, pertes, dommages ou frais (y compris les dettes découlant d'un contrat, d'un délit, du fait de la Législation ou de toute autre norme de droit, ainsi que les frais raisonnablement dus) encourus ou supportés en tant que Personnes Indemnisées ou d'une autre manière dans l'accomplissement de leurs fonctions en tant que telles, sauf si ceux-ci surviennent du fait de leur propre négligence coupable, de leur propre omission volontaire, de leur fraude ou malhonnêteté. L'indemnité visée dans le présent Article 3.2 s'étend également à toute Personne agissant en qualité de Gérant et dont les autres Gérants estiment qu'elle a agi en croyant raisonnablement avoir été élue ou nommée pour cela, nonobstant toute irrégularité relevée à l'occasion de cette élection ou nomination. L'indemnité prévue au présent Article 3.2 ne s'étend pas aux situations dans lesquelles une telle indemnité serait nulle conformément à la Législation applicable.

Chaque Personne Indemnisée doit être indemnisée sur les fonds de la Société contre toutes dettes qu'elle aurait à supporter en tant que Personne Indemnisée pour se défendre contre une Réclamation tranchée en sa faveur ou pour laquelle elle est acquittée ou dans le cadre de l'application d'une Législation en vertu de laquelle le tribunal la libère de toute responsabilité.

Aucune Personne Indemnisée ne doit répondre: (A) des actes, omissions, négligences ou défauts d'une autre Personne Indemnisée; (B) de toute perte ou dommage résultant de la faillite, de l'insolvabilité ou d'un acte délictuel d'une Personne contrôlant, possédant ou ayant la garde d'un bien de la Société; (C) d'une taxe imposée à la Société par une quelconque juridiction; ou (D) de toute perte, dommage ou infortune quelconque survenant dans l'exécution des missions propres à sa fonction ou qui lui sont liés, sauf si cela a lieu du fait de sa négligence coupable, de son omission volontaire, de sa fraude ou malhonnêteté.

Dans le cas où une Personne Indemnisée a le droit de réclamer une indemnité conformément au présent Article 3.2, au regard de montants payés ou acquittés par elle, ladite indemnité doit être considérée comme une obligation de la Société de rembourser la Personne ayant effectué un tel paiement ou acquittement.

Chaque Associé et la Société consentent à renoncer à toute réclamation et action qu'ils pourraient avoir, à tout moment, contre une Personne Indemnisée, soit à titre individuel soit au titre de la Société, du fait d'un acte de cette Personne Indemnisée ou de la défaillance de cette Personne Indemnisée dans l'exécution de ses obligations envers ou pour la Société; toutefois, cette renonciation ne doit pas s'appliquer aux réclamations et actions découlant de la défaillance volontaire ou de la fraude de cette Personne Indemnisée ou encore en cas de recouvrement de gains, profits personnels ou avantages dont cette Personne Indemnisée n'était juridiquement pas bénéficiaire.

Les dépenses occasionnées dans le cadre de la défense d'une action civile ou pénale ou dans le cadre d'une procédure pour laquelle une indemnisation est requise conformément au présent Article 3.2 doivent être payées par la Société avant l'achèvement d'une telle action ou procédure, dès réception d'un engagement par ou pour le compte de la Personne Indemnisée de rembourser cette somme si une défaillance volontaire ou une fraude de la Personne Indemnisée était prouvée.

4. Assemblées générales. Si la Société ne compte qu'un Associé, l'Associé unique assume tous les pouvoirs reconnus aux Associés lors de toute Assemblée Générale. Si la Société compte plusieurs Associés, chaque Associé a le droit de voter sur les questions soumises à l'Assemblée Générale. Chaque Associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation.

Une réunion de la Société (une «Assemblée Générale») a lieu selon les modalités prévues par le Conseil de Gérance après avoir été annoncée au moins dix (10) jours à l'avance à tous les Associés par une convocation envoyée par lettre recommandée et devant préciser l'heure, la date, le lieu et, si raisonnablement possible, l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale convoquée en respectant un préavis plus court que celui prévu au présent Article 4, est néanmoins valablement convoquée si tous les Associés expriment leur accord unanime.

Les Associés détenant les Parts qui représentent au moins 10% du capital social ont à tout moment le droit de demander à la Société, par écrit, la convocation d'une Assemblée Générale pour traiter de toute affaire précisée dans la convocation de cette assemblée. Cette Assemblée Générale doit être convoquée dans les vingt et un (21) jours qui suivent la réception de cette convocation par la Société.

Lors de toute Assemblée Générale, le quorum est atteint par la présence des Associés qui représentent plus de 50% du capital social souscrit à la date précisée dans la convocation. Si le quorum n'est pas atteint dans la demi-heure qui suit l'heure fixée pour l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale est ajournée au premier Jour Ouvrable après écoulement d'un délai de quatorze (14) jours. A cette date une nouvelle Assemblée Générale se tient à la même heure et au même lieu que la précédente, convocation écrite étant envoyée aux Associés. Aucun quorum n'est nécessaire pour la seconde

réunion et les Associés présents à la seconde réunion délibèrent valablement sur la base du capital social représenté à l'assemblée. A une assemblée, une résolution doit recueillir les voix des Associés présents ou représentés à cette assemblée qui représentent au moins 50% du capital social représenté à cette assemblée.

Sauf disposition légale contraire, toute modification des présents Statuts nécessite un Vote à la Majorité Qualifiée donnée lors de l'Assemblée Générale.

Le changement de nationalité de la Société nécessite le consentement unanime des Associés.

La Société enverra des convocations par lettre recommandée à tous les Associés au moins dix jours avant toute Assemblée Générale ajournée.

L'omission fortuite de convoquer à une Assemblée Générale, ou la non réception d'une convocation à une Assemblée Générale par, une Personne ayant le droit de recevoir une telle convocation n'invalide pas en soi les résolutions prises par cette Assemblée Générale.

Une Assemblée Générale peut avoir lieu par voie téléphonique, par voie électronique ou à l'aide de tout moyen de communication fiable, permettant à toutes les Personnes qui prennent part à ladite Assemblée Générale de communiquer simultanément les uns avec les autres, et la participation à une Assemblée Générale par ces moyens équivaut à une présence en personne lors de cette Assemblée Générale.

4.1 VOTE DANS LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les Associés peuvent voter à l'Assemblée Générale en personne ou par procuration. Les Associés ayant le droit de vote à l'Assemblée Générale et leurs Droits de Vote («Droits de Vote») respectifs sont déterminés à la date de clôture des registres pour cette Assemblée Générale, comme prévu à l'Article 13. Chaque Part donne droit à un vote.

Toutes les procurations devront revêtir la forme requise par le Conseil de Gérance, et le Conseil de Gérance peut annexer la procuration à la convocation de l'Assemblée Générale. Une procuration peut conférer l'autorité générale d'agir pour le compte de l'Associé qui accorde la procuration ou elle peut se limiter à conférer au mandataire l'autorité de voter uniquement de la manière indiquée sur des questions spécifiques. Si l'autorité générale d'agir pour le compte de l'Associé qui donne la procuration n'est pas expressément conférée par cette procuration, celle-ci est censée conférer uniquement l'autorité nécessaire pour voter de la manière indiquée dans la procuration sur des questions spécifiques.

Sauf mention contraire figurant dans la procuration, celle-ci vaut également en cas d'ajournement de l'Assemblée Générale en question.

La procuration, pour être effective, doit parvenir au Siège Social, ou tout autre lieu déterminé par le Conseil de Gérance dans la convocation à l'Assemblée Générale concernée, avant l'Assemblée Générale au cours de laquelle l'Associé mentionné dans cette procuration souhaite voter.

Toute question soumise au vote des Associés et ne nécessitant pas un Vote à la Majorité Qualifiée ou le consentement unanime des Associés conformément aux présents Statuts est prise par un Vote à la Majorité.

Les résultats de tous les votes ayant lieu à l'Assemblée Générale seront annoncés par le président de l'Assemblée Générale.

A moins que la Société n'ait plus de vingt-cinq (25) Associés, le consentement écrit des Associés détenant le nombre de Parts suffisant pour décider d'une question selon les règles d'approbation prévues par les présents Statuts est valable au même titre qu'une résolution dûment prise lors d'une Assemblée Générale ou autrement par les Associés. Une telle résolution peut être signée en divers exemplaires, chacun étant signé par un ou plusieurs Associés.

Si un Associé indique dans un écrit acceptable pour le Conseil de Gérance que la détention de droits de vote ou de droits de vote supérieurs à un certain pourcentage de l'intégralité des droits de vote, peut raisonnablement amener un Associé à enfreindre la Législation, le Conseil de Gérance accepte en acceptant la Souscription, que ledit Associé renonce totalement ou partiellement à ses droits de vote.

Aucune objection ne peut être avancée concernant la capacité d'un votant hormis lors de l'Assemblée Générale au cours de laquelle le vote contesté est donné ou est proposé, chaque vote qui n'est pas interdit lors de l'Assemblée Générale est valable à tous les égards. L'objection dûment avancée sera transmise au président de l'Assemblée Générale, sa décision étant concluante et contraignante, sauf erreur manifeste.

Toute société ou autre personne morale qui est Associée peut, conformément à ses statuts, ou en l'absence d'une telle disposition suivant une résolution adoptée par ses administrateurs ou tout autre organe de gestion, autoriser une personne de son choix pour agir en qualité de représentant à chaque réunion de la Société ou de toute classe d'Associés, et la personne ainsi mandatée doit avoir, lorsqu'elle agit au nom et pour le compte de cette personne morale, les mêmes pouvoirs que ceux dont cette personne morale aurait disposé si elle avait été une personne physique.

5. Capital social. Le capital social s'élève à quatorze millions sept cent quarante-cinq mille trois cents Dollars Américains (USD 14.745.300,-), divisé en cent quarante-sept mille quatre cent cinquante-trois (147.453) Parts Sociales ayant une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique, au cas où la Société ne compterait qu'un seul Associé, ou par une décision prise par un Vote à la Majorité Qualifiée donné en Assemblée Générale, conformément à l'Article 4.

Chaque Part donne droit à l'Associé à une fraction des actifs et bénéfices de la Société de manière proportionnelle au nombre de Parts existantes.

La Société ne pourra émettre que des Parts nominatives qui seront enregistrées dans le Registre conformément à l'Article 9.

La Société n'enregistre qu'une seule Personne en tant que propriétaire des Parts en circulation. Les copropriétaires de Parts désignent une Personne en tant que propriétaire des Parts aux fins de l'inscription au Registre.

Sous réserve des conditions de l'Article 199 de la Loi, les Associés peuvent décider lors d'une Assemblée Générale d'émettre de nouvelles Parts.

A tout moment, l'Assemblée Générale peut, par une résolution prise par un Vote à la Majorité Qualifiée, modifier les droits attachés aux classes d'Associés. Si deux ou plusieurs Personnes sont enregistrées comme codétenteurs de Parts, la réception par l'une d'une somme relative à ces Parts est concluante et définitive à l'égard des autres codétenteurs et la Société n'est pas débitrice à l'égard des autres pour avoir versé ladite somme audit codétenteur.

5.1 MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Les démarches suivantes peuvent être entreprises par une résolution de l'Assemblée Générale se tenant devant un notaire à Luxembourg et décidée par un Vote à la Majorité Qualifiée:

- Le capital social de la Société peut être augmenté;
- Des Parts peuvent être consolidées en Parts d'une valeur supérieure; et
- Des Parts peuvent être divisées en Parts d'une valeur inférieure.

5.2 CERTIFICATS DE PARTS

Aucun certificat de Parts ne peut être émis.

6. Exercice financier, Distribution des bénéfices et Réserve. L'Exercice Financier de la Société débute le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de chaque année.

A la fin de chaque Exercice Financier, les comptes de la Société sont dressés et le Conseil de Gérance prépare un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société. Chaque Associé peut prendre connaissance de cet inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Les bénéfices bruts de la Société mentionnés dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, de l'amortissement et des dépenses constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société est attribué à la réserve légale («Réserve Légale»), jusqu'à ce qu'elle atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Le solde de tout bénéfice net peut être distribué aux Associés proportionnellement à leurs participations dans la Société.

Le Conseil de Gérance peut proposer aux Associés à toute Assemblée Générale et les Associés lors de toute Assemblée Générale peuvent décider par un Vote à la Majorité, de mettre en réserve des sommes pour dettes inconnues ou indéterminées et/ou aux imprévues et/ou à toute autre poste («Réserves Extraordinaires»). Ces Réserves Extraordinaires définies par l'Assemblée Générale peuvent servir à toutes fins de la Société et en attendant cette application, ces sommes peuvent également servir aux activités de la Société tel que déterminées par l'Assemblée Générale. Lorsque ces Réserves Extraordinaires sont libérées, elles sont inscrites au bénéfice de la Société et des Associés en exercice; à condition que lors de la dissolution de la Société, les Réserves Extraordinaires soient distribuées conformément à l'Article 14.

7. Émission et Rachat de parts; Dividendes.

7.1 ÉMISSION DE PARTS

Toutes les Souscriptions sont soumises à l'acceptation des Associés par un Vote à la Majorité Qualifiée donné en Assemblée Générale des Associés.

La Société n'émet que des Parts libellées dans la devise de son capital social.

Les Parts doivent être émises au début d'une Période Comptable

7.2 RACHAT DE PARTS

La Société peut racheter ses propres Parts en conformité avec la Législation, en vue de leur annulation immédiate.

Les acquisitions ne peuvent avoir pour effet que l'actif net ne devienne inférieur au capital souscrit augmenté des Réserves Extraordinaires non distribuables, soit en vertu de la Législation soit en vertu des Statuts de la Société.

Les Parts qui sont rachetées doivent être entièrement libérées.

Les Parts ainsi rachetées sont annulées par un Vote à la Majorité Qualifiée de l'Assemblée Générale des Associés.

Le Conseil de Gérance veille au respect des conditions fixées par le présent Article 7.2 lors d'un rachat autorisé.

7.3 DIVIDENDES

Lors de l'Assemblée Générale, les Associés peuvent déclarer et verser des Dividendes sur tout actif légalement disponible pouvant être distribué comme Dividendes.

Le Conseil de Gérance peut décider de distribuer des Dividendes intérimaires sur la base d'un bilan intérimaire préparé par le Conseil de Gérance et laissant apparaître une disponibilité de fonds à distribuer, étant entendu que les sommes à distribuer ne peuvent dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier Exercice Financier, augmentés des profits reportés en avant et des Réserves Extraordinaires distribuables, mais diminués des pertes reportées en avant et des

montants affectés à la Réserve Extraordinaire et à la Réserve Légale déterminées par la Législation ou les présents Statuts. La décision du Conseil de Gérance de verser des dividendes intérimaires ne pourra pas être prise plus de deux mois après la date à laquelle les comptes intérimaires auront été dressés.

7.4 PAIEMENTS

Le Paiement des Rachats s'effectue en U.S. Dollars ou dans toute autre devise par chèque, virement ou toute autre méthode décidée par le Conseil de Gérance. Le paiement de Dividendes s'effectue en U.S. Dollars par chèque, virement ou toute autre méthode décidée par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut également verser des Dividendes en nature sous forme d'Actifs de Placement à la valeur marchande équitable. Le Conseil de Gérance avise chaque Associé concerné au moins quinze (15) jours avant de verser le Dividende en nature envisagé, et n'effectue pas cette opération au profit de l'Associé qui prévient par écrit le Conseil de Gérance, au moins cinq jours avant la Date de Dividende, qu'un tel Dividende en nature est raisonnablement susceptible de lui faire enfreindre une législation. Dans ce cas, le Conseil de Gérance prend ses dispositions pour vendre les Actifs de Placement qui devaient constituer ce Dividende de l'Associé et transférer le produit de cette vente, net des coûts et dépenses se rapportant à la vente, au bénéfice de l'Associé afin de réaliser pleinement cette distribution de Dividendes.

Le Conseil de Gérance peut déduire de tout Rachat ou Dividende dû à un Associé tout montant dont il estime l'Associé redevable envers la Société. Sauf disposition contraire de la Législation, tout Dividende ou Rachat non réclamé doit, à la discrétion du Conseil de Gérance, être employé à l'activité de la Société, le Conseil de Gérance n'ayant ni l'obligation de ségréguer ces sommes ni de les tenir en fiducie.

Tout Dividende ou Rachat non réclamé à l'issue d'une période de cinq (5) ans à compter de la Date du Dividende ou de la Date du Rachat est déchu et revient à la Société.

8. Transfert et Nantissement de parts. Tout transfert de Parts («Transfert») à d'autres Personnes que des Associés devra être réalisé conformément aux exigences de l'Article 189 de la Loi et ce Transfert doit être notifié à la Société; il est entendu qu'aucun Transfert ne sera valable et que les Associés n'approuveront aucun Transfert si ce Transfert crée un Événement Inacceptable.

Le Conseil de Gérance veille à faire enregistrer le Transfert de Parts dans le Registre conformément à l'Article 9, à condition que ce Transfert ne crée pas un Événement Inacceptable, auquel cas le Conseil de Gérance ne fera pas enregistrer le Transfert de Parts dans le Registre. Les Parts ne peuvent être cédées, grevées ou nanties (collectivement un «Nantissement») par un Associé seulement à l'issue d'un avis de cet Associé octroyant une telle sûreté (le «Débiteur») au Conseil de Gérance et avec l'accord du Conseil de Gérance de la Société.

Tout Nantissement qui créerait un Événement Inacceptable est frappé de nullité, ne produit aucun effet et n'a aucune force juridique. Le Conseil de Gérance peut décider d'imputer aux Débiteurs, aux cédants (le «Cédant») ou aux cessionnaires (le «Cessionnaire») les frais incombant à la Société suite à la réalisation de ces Nantissements ou Transferts, selon le cas. Le Conseil de Gérance peut refuser d'enregistrer un Transfert de Parts sur lesquelles la Société possède un privilège.

9. Le registre. Le Secrétaire crée et tient à jour un Registre des Associés (le «Registre»). Le Registre peut être consulté par des Personnes autres que les Associés uniquement selon les modalités et dans la mesure prévues par le Conseil de Gérance, conformément aux dispositions de la Loi. Le Conseil de Gérance veille à faire figurer les détails suivants dans le Registre:

- nom, profession et adresse de chaque Associé;
- la date d'inscription de chaque Personne au Registre en tant qu'Associé;
- la date à laquelle toute Personne a cessé d'être Associé;
- le nombre de Parts détenues par chaque Associé; et
- les Transferts de Parts et la date de notification de ces Transferts à la Société.

Le Registre sera tenu de manière à indiquer à tout moment quels sont les Associés.

10. Procès-verbal. Le Conseil de Gérance veille à faire consigner dans le procès-verbal:

- les noms des Gérants présents à chaque réunion du Conseil de Gérance et de chaque comité du Conseil de Gérance;
- et
- toutes les résolutions et délibérations prises lors des Assemblées Générales et lors de toutes les réunions du Conseil de Gérance, ainsi que lors des comités du Conseil de Gérance. Ces Procès-verbaux, s'ils sont dûment signés, servent de preuve concluante et irréfutable de ces résolutions et délibérations, sauf erreur manifeste. Tous ces procès-verbaux seront gardés au siège social de la Société.

11. Comptes. Tout actif détenu par la Société peut être enregistré au nom de la Société, au nom d'un mandataire ou au nom d'un courtier («street name»).

12. Commissaires. L'Assemblée Générale par un Vote à la Majorité peut désigner le(s) Commissaire(s) et les faire rémunérer aux frais de la Société. Les Commissaires peuvent être remplacés à tout moment et sans motif par un Vote à la Majorité donné par l'Assemblée Générale.

Les Commissaires peuvent à tout moment avoir accès et examiner les comptes, livres et factures de la Société, et peuvent exiger des Gérants et représentants de la Société toute explication et information qu'ils estiment utiles pour l'exécution de leurs obligations.

Les commissaires doivent être convoqués à chaque Assemblée Générale des Associés de la même manière que les Associés.

13. Dates de clôture des registres. Le Conseil de Gérance détermine la date de clôture des registres pour toute Assemblée Générale et l'indique dans la convocation à l'Assemblée Générale; la date de clôture des registres doit être comprise entre la date d'envoi de la convocation à l'Assemblée Générale et la date de tenue de cette Assemblée Générale.

La date de clôture des registres pour tout Dividende est la Date de Dividende en vigueur.

14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société par l'Assemblée Générale par un Vote à la Majorité Qualifiée, celle-ci nomme un liquidateur chargé de contrôler la dissolution en question. Le liquidateur peut être une Partie Apparentée.

Pendant la dissolution, le liquidateur a le pouvoir de gérer les Actifs de la Société pour réaliser de façon ordonnée la liquidation. Pendant la dissolution, le liquidateur peut déclarer des distributions anticipées des éléments d'actif disponibles de la Société. Toutefois, le liquidateur conserve les Réserves Extraordinaires légales et les autres Réserves Extraordinaires qu'il juge nécessaires ou souhaitables au paiement des frais estimés de liquidation et de dissolution, pour le passif inconnu ou indéterminé et/ou les imprévus et/ou pour toute autre raison.

Lorsque le liquidateur a distribué tout l'actif de la Société, y compris les Réserves Extraordinaires, et désintéressé toutes les dettes de la Société, l'Assemblée Générale met fin à la liquidation. Le liquidateur veille à envoyer les états financiers finaux révisés - reflétant cette cessation - à toutes les Personnes qui étaient Associés au cours de l'Exercice Financier durant lequel la cessation a lieu et aux autres Personnes requises par la Législation, dès que cela s'avère raisonnablement réalisable après cette cessation. Le liquidateur classe également tous les documents qu'il estime nécessaires ou souhaitables en rapport avec cette cessation.

Le liquidateur a droit à la compensation raisonnable et habituelle, ainsi qu'au remboursement des frais sur l'actif de la Société pour ses services dans le cadre de la dissolution et de la cessation de la Société.

15. Autres points. Toutes les questions ne faisant pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents Statuts sont soumises aux dispositions de la Loi.

16. Définitions. Aux fins des présents Statuts, les termes suivants - et leurs dérivés, lorsque le contexte l'impose- ont la signification suivante (certains termes additionnels sont définis ailleurs dans les présents Statuts):

«Loi» signifie la loi du 15 août 1915 du Grand-Duché de Luxembourg sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

«Affilié» signifie, par rapport à une Personne donnée, toute Personne qui, directement ou indirectement (y compris à travers un ou plusieurs intermédiaires), contrôle, est contrôlée par ou se trouve sous le contrôle commun de cette Personne donnée. Pour les besoins de la présente définition, toute Personne qui agit en qualité d'associé commandité, de gérant, gérant de portefeuille et/ou en une qualité similaire, de cette Personne donnée, doit être considérée comme contrôlant cette Personne.

«Article» signifie tout article des présent Statuts.

«Statuts» signifie les présents statuts tels que modifiés de temps à autre conformément à l'Article 4.

«Commissaire» signifie toute Personne nommée en tant que tel conformément à l'Article 12.

«Conseil de Gérance» signifie les Gérants de la Société rassemblés en conseil.

«Président» Voir Article 2.1.

«Citadel Advisors» signifie Citadel Advisors LLC, une société à responsabilité limitée de l'état du Delaware, États-Unis d'Amérique, ses successeurs et/ou cessionnaires.

«Citadel LLC» signifie Citadel LLC, une société à responsabilité limitée de l'état du Delaware, États-Unis d'Amérique, ses successeurs et/ou cessionnaires.

«Partie Apparentée à Citadel» signifie (i) Citadel Advisors; (ii) un ou plusieurs Affiliés de CLP; (iii) toute Personne qui est propriétaire, représentant, administrateur, gérant, gérant/associé, associé, employé de Citadel Advisors et/ou d'un ou plusieurs Affiliés de Citadel Advisors; et/ou (iv) tout Allié Direct de l'une ou l'autre Personnes ci-dessus.

«Réclamation» signifie toute action, procès, demande, enquête, réclamation ou poursuite.

«Société» signifie "Citadel Global Trading S.à r.l.".

«Dividende» signifie le paiement en U.S. dollars ou en biens, par la Société à un Associé, sous réserve dans le second cas, du consentement de l'Associé à recevoir un paiement en nature.

«Date de Dividende» signifie la date effective de tout versement de Dividende.

«Réserves Extraordinaires» Voir Article 6.

«Exercice Financier» signifie l'année sociale de la Société telle que fixée à l'Article 6.

«Assemblée Générale» Voir Article 4.

«Alliés Directs» signifie l'époux(se) et les enfants, y compris les enfants adoptifs, d'une Personne physique.

«Événement Inacceptable», signifie tout événement ayant pour conséquence que la Société (A) ne puisse obtenir l'exclusion de la définition de «société d'investissement» établie par la Section 3(c)(1) du US Investment Company Act de 1940 (si la Société compte sur cette exclusion); (B) ne puisse obtenir l'exclusion de la définition de «société d'investissement» établie par la section 3(c)(7) du US Investment Company Act de 1940 (si la Société compte sur cette exclusion); (C) ne puisse obtenir l'exemption de la Règle 4.7 promulguée par la US Commodity Futures Trading Commission (si la Société compte sur cette exclusion); ou (D) soit considérée détenir des «plan assets» au sens du US Employee Retirement Income Security Act de 1974.

«Personne Indemnisée» Voir Article 3.2

«Actifs de Placement» signifie les investissements détenus par ou pour le compte de la Société, y compris les droits et obligations associés.

«Législation» signifie les lois, règles et/ou règlements promulgués par toute autorité gouvernementale ou publique, ou par toute organisation de tutelle ou indépendante, y compris la législation, les règles et/ou règlements concernant la fiscalité, les commissions, les perceptions et autres taxes ou obligations en raison d'un de ces textes, ainsi que toute interprétation formelle ou officielle qui en serait faite par une de ces autorités ou organisations, applicable dans tous les cas à la Société (sauf interprétation différente suivant le contexte).

«Réserve Légale» Voir Article 6.

«LIBOR» signifie «London Interbank Offered Rate».

«Vote à la Majorité» signifie par rapport aux résolutions à adopter par un vote des Associés, le vote des Associés qui détiennent les Parts représentant plus de 50% du capital social émis et souscrit au moment de l'Assemblée Générale.

«Gérant» signifie le(s) Gérant(s) actuels de la Société ou, selon le cas, les Gérants rassemblés en conseil.

«Siège Social» signifie le siège social actuel de la Société.

«Personne» signifie une personne physique, une personne morale, un trust, une association, une organisation, un gouvernement (ou une de ses circonscriptions ou subdivisions politiques), une limited liability company, une joint-venture, un partnership ou une autre entité.

«Nantissement» Voir Article 8.

«Débiteur» Voir Article 8.

«Racheter»/«Rachat» signifie le versement effectué par la Société à un Associé, aboutissant à une réduction du nombre de Parts détenues par cet Associé. Les rachats sont autorisés conformément à l'Article 7.2. Les Rachats sont payés en U.S Dollars.

«Montant de Rachat» signifie pour un Rachat, le montant total en US Dollars du paiement du Rachat à verser à l'Associé.

«Date de Rachat» signifie la date effective de tout Rachat.

«Requête de Rachat» signifie un avis écrit de Rachat dans une forme et un contenu satisfaisants pour le Conseil de Gérance.

«Registre» Voir Article 9.

«Secrétaire» Voir Article 2.1.

«Associé» signifie la Personne inscrite au Registre comme détenteur de Parts.

«Parts» signifie les parts sociales de la Société.

«Nombre Précisé» Voir Article 2.1.

«Souscription» signifie la somme investie par un Associé dans la Société.

«Vote à la Majorité Qualifiée» signifie dans le cadre de résolutions à adopter par un vote des Associés, le vote favorable de la majorité des Associés détenant les Parts qui représentent 75% ou plus du total du capital social émis et souscrit au moment de l'Assemblée Générale.

«Transfert» Voir Article 8.

«U.S. Dollar» signifie la devise légale des États-Unis d'Amérique.

«Droits de Vote» Voir Article 4.1.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. GÜREL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 août 2010. Relation: EAC/2010/10450. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010125882/1080.

(100143355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Alta Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 27.616.

L'an deux mille dix, le treize septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "ALTA INVESTISSEMENTS S.A.", établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 27616 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 7 mars 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 143 du 28 mai 1988.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvia CADINU, employée, demeurant professionnellement à Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jacques PEFFER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Bertrange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date des 10 août 2010 (numéro 1613) et 24 août 2010 (numéro 1719), et

- au journal Lëtzebuerger Journal en date des 10 août 2010 (numéro 152) et 24 août 2010 (numéro 162).

Les justificatifs de ces publications sont déposés auprès du bureau de l'assemblée générale.

B) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société du 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg au 1, rue Pletzer à L-8080 Bertrange;

2. Divers.

C) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

D) Qu'il ressort de la dite liste de présence que sur les cinq cent mille (500.000) des actions en circulation, quatre cent quatre-vingt-dix mille (490.000) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale, représentant quatre vingt dix huit pour cent (98 %) du capital social émis de la Société.

E) Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, S. CADINU, J. PEFER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 septembre 2010. LAC/2010/39956. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125838/66.

(100143461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

GSMP 2006 Onshore Holdings (Brenntag) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 134.980.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of August,
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

Maître Stanislas BUNETEL, attorney-at-law,
professionally residing at 22-24, rives de Clausen, L-1536 Luxembourg,

acting in his capacity as attorney-in-fact of GSMP 2006 Onshore Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under registration number B 134 090, having its registered office at 2 rue du Fossé L-1536 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on August 20, 2010, which proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

1. GSMP 2006 Onshore Holdings (Brenntag) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 2 rue du Fossé L-1536 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under registration number B 134 980 (hereinafter referred to as the "Company"), was incorporated by deed of Maître Paul Frieders, on December 3, 2007, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 249 of January 30, 2008.

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted by Maître Paul FRIEDERS, notary prenamed, on January 11th, 2008, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 594 of March 10, 2008.

2. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) divided in one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares having a par value of one cent Euro (0.01 EUR) each.

3. GSMP 2006 Onshore Holdings S.à r.l., prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

4. GSMP 2006 Onshore Holdings S.à r.l., prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholder's meeting amending the articles of the Company declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5. GSMP 2006 Onshore Holdings S.à r.l., prenamed, appoints itself as liquidator of the Company; in its capacity as liquidator of the Company it will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this act.

6. In its capacity as liquidator, GSMP 2006 Onshore Holdings S.à r.l., prenamed, reports that, as of the date hereof the Company's main assets and liabilities are the following:

- assets (cash at bank) amounting to a EUR 4,470.-; and
- liabilities (creditors) amounting to a EUR 47,050.-.

7. GSMP 2006 Onshore Holdings S.à r.l., prenamed, declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

8. GSMP 2006 Onshore Holdings S.à r.l., prenamed, subsequently declares that it has taken over all the assets and outstanding liabilities of the Company, together with the profit and loss account of the Company, so that all assets and liabilities of the Company are transferred to GSMP 2006 Onshore Holdings S.à r.l., prenamed, with immediate effect.

9. GSMP 2006 Onshore Holdings S.à r.l. resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Company's liquidator and thus declares that there is not need to hold a second general meeting and resolves to hold immediately the third and last general meeting.

10. GSMP 2006 Onshore Holdings S.à r.l. resolves that discharge is given to the members of the board of managers of the Company for the exercise of their mandates.

11. GSMP 2006 Onshore Holdings S.à r.l., prenamed, resolves that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

12. The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company, 2, Rue du Fossé L-1536 Luxembourg.

In accordance, the person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above-mentioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

IN WITNESS WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

Follows the French version:

L'an deux mille dix, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

Maître Stanislas BUNETEL avocat,

demeurant professionnellement au 22-24 rives de Clausen, L-1536 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de GSMP 2006 Onshore Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 134 090 ayant son siège social au 2 rue du Fossé L-1536 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 Août 2010, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1. GSMP 2006 Onshore Holdings (Brenntag) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2 rue du Fossé L-1536 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134 980, ci-après nommée la Société, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, en date du 3 décembre 2007, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 249 au 30 janvier 2008.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Paul FRIEDERS, notaire prénommé, en date du 11 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 594 du 10 mars 2008.

2. Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euros (0,01 EUR) chacune.

3. Que GSMP 2006 Onshore Holdings S.à r.l., préqualifiée, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4. Que GSMP 2006 Onshore Holdings S.à r.l., préqualifiée, agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que GSMP 2006 Onshore Holdings S.à r.l., préqualifiée, se désigne comme liquidateur de la Société; qu'en sa qualité de liquidateur de la Société elle aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6. Que GSMP 2006 Onshore Holdings S.à r.l., préqualifiée, déclare, en sa capacité de liquidateur, que l'actif et le passif de la Société en date des présentes sont les suivants:

- l'actif (liquidités en banque) correspond à EUR 4.470; et
- le passif (dette envers des créanciers) correspond à EUR 47.050.

7. Que GSMP 2006 Onshore Holdings S.à r.l., préqualifiée, déclare que tout le passif connu de la Société, y compris les frais de liquidation, a été dûment réglé ou approvisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel non encore connu et non encore payé de la Société dissoute.

8. Que GSMP 2006 Onshore Holdings S.à r.l., préqualifiée, déclare par conséquent reprendre l'intégralité de l'actif et du passif de la Société, ensemble avec le compte de profits et pertes de la Société, de sorte que l'actif et le passif de la Société est désormais transféré à GSMP 2006 Onshore Holdings S.à r.l.. avec effet immédiat.

9. Que GSMP 2006 Onshore Holdings S.à r.l., préqualifiée, décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation en charge de faire un rapport sur les opérations de la liquidation exécutées par le liquidateur de la Société. N'ayant pas besoin de tenir la deuxième assemblée générale de liquidation, GSMP 2006 Onshore Holdings S.à r.l. décide de fixer à tout de suite la troisième et dernière assemblée de liquidation.

10. Que décharge est donnée aux gérants de la Société quant à l'exercice de leur mandat.

11. Que GSMP 2006 Onshore Holdings S.à r.l., préqualifiée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

12. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

En conséquence, le comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: Bunetel, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 août 2010 Relation: EAC/2010/10273 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010125965/127.

(100143635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

BHL Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.247.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2010

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125871/14.

(100143399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Gemstone 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.274.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010125958/9.

(100143594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Brace Automotive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.061.

- Constituée sous la dénomination "LUTEC S.A." par Maître Marc ELTER, notaire de résidence à L - LUXEMBOURG par acte du 14 février 1996, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 248 du 18 mai 1996;
- Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 22 mars 2007 suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à L - JUNGLINSTER, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1406 du 10 juillet 2007.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société BRACE AUTOMOTIVE S.A. tenue à Luxembourg le 22 avril 2010, que les mandats des administrateurs ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2015:

Administrateurs

- Monsieur Jan BRAND, demeurant 3, Eekhoomlaan à B-3910 NEERPELT - BELGIQUE: administrateur.
- Monsieur Johnny M. BREBELS, demeurant 22, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 MUNSBACH - LUXEMBOURG: administrateur.
- Société BRANDFORT B.V., immatriculée au Registre Kamer Van Koophandel aux Pays-Bas sous le numéro 17072577, domiciliée 182, Oude Delft à 2611HH DELFT - PAYS-BAS: administrateur.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Pour la société
REVILUX S.A.

Référence de publication: 2010125874/24.

(100143516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Cardinal Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.878.

Messieurs les Actionnaires,

Par la présente, je vous prie de bien prendre note de ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué de votre société.

Luxembourg, le 5 août 2008
TRIMAR Luxembourg S.A.
Frédéric DEFLORENNE
Liquidateur

Référence de publication: 2010125889/14.

(100143480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Rossini Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.075,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 119.749.

Extrait de l'Assemblée Général tenue extraordinairement en date du 10 septembre 2010

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Mr. Alain PEIGNEUX en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 12 août 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme Mr. Christophe DAVEZAC, né à Cahors (France) le 14 février 1964, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 12 août 2010 pour une durée illimitée.

Pour extrait sincère et conforme
Pour la Société

Référence de publication: 2010126100/18.

(100143536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

E.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 51.420.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 6 mai 2010.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A..

Pour la société

E.B S.A.

Référence de publication: 2010125924/12.

(100143550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

E.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 51.420.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010125925/10.

(100143551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Euro Real Estate Britain I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.830.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125929/10.

(100143436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Eco N Home S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010125934/10.

(100143591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

EGE SERAMIK Trading Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 42.795.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 14 septembre 2010 que:

1. L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

2. L'assemblée donne décharge pleine et entière au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

3. L'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société;

4. Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2010125935/20.

(100143456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

PA EnerChem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 148.254.

Changement d'adresse de Monsieur Michael PALM (administrateur) et de Madame Claudia PALM-MARANHAO (administrateur):

Chemin de la Dôle 5

CH-1279 Chavannes-de-Bogis

Pour la société

LWM

Mandataire

Référence de publication: 2010126072/14.

(100143133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Eowyn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.287.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010125942/10.

(100143553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Graficom, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.865.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 14 septembre 2010

1. Monsieur Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 avril 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. Monsieur Jacques CLAEYS a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GRAFICOM

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010125962/20.

(100143430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Tecnodia International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 36.775.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 31 août 2010:

- que les administrateurs sortants:

* Monsieur Dario COLOMBO, Président et Administrateur-délégué, avec adresse professionnelle au 39 Via Clemente Maraini, CH-6902 Lugano-Paradiso;

* Madame Annie SWETENHAM, Administrateur, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

* Monsieur Marc SCHMIT, Administrateur, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

ainsi que le commissaire aux comptes sortant:

- CHESTER-CLARK LIMITED, 187556 auprès du Registre de Commerce Dublin, avec siège social au 24-26, City Quay, DUBLIN 2, Ireland.

ont été reconduits pour une nouvelle période de six ans; leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

M. Dario COLOMBO a également été reconduit dans son mandat d'Administrateur-délégué qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010126146/24.

(100143428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Hazy Luxembourg No 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 121.687.

Messieurs les Actionnaires

Avec effet immédiat, nous vous faisons part de notre démission en tant que commissaire de votre Société (...).

To the shareholders

With immediate effect, we hereby tender our resignation as commissaire of your company (...).

Luxembourg, le 24 août 2010

Pour L'Alliance Révision

Référence de publication: 2010125970/13.

(100143462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Health Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.704.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 20 septembre 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 20 septembre 2010, que:

1. L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Jérôme Wunsch comme Administrateur de la Société, en date du 29 janvier 2010, en remplacement de Monsieur Edouard Georges, Administrateur démissionnaire.

2. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jérôme Wunsch de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat. Elle décide de nommer Monsieur Alvaro Carnevale, employé privé, né à Metz le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3. L'assemblée prend acte de la démission de Mademoiselle Pratiffi Anne-Marie de son mandat de Commissaire aux comptes. Elle décide de nommer la société VERIDICE S.à.r.l., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 154.843, à la fonction de Commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.
HEALTH MANAGEMENT S.A.
François Georges
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010125972/25.

(100143414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Hazy Luxembourg No 2 S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 121.687.

Suivant lettre recommandée du 7 septembre 2010 l'Etude Lutgen & Mc Gaw, 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg - a dénoncé, avec effet au 7 septembre 2010, le siège social de la société HAZY Luxembourg N°2 S.A.. Société Anonyme, RCS Luxembourg B 121 687, avec siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Signature

L'Agent domiciliaire

Référence de publication: 2010125971/12.

(100143544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Health Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010125973/10.

(100143422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

IMMOBILIENGESELLSCHAFT CSC (Kirchberg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2215 Luxembourg, 4, rue de Neuerburg.

R.C.S. Luxembourg B 67.082.

AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 31. Mai 2010 hervor dass:
die Herren:

- Dirk Schenke, Dipl.-Kfm, Am Sonnenhang 50, D-45289 Essen,
 - Daniel Debras, Dipl. Ing., 10 Allée des Poiriers, L-2360 Luxembourg
 - Jörg Günster, Dipl. Ing., 43 rue de Neudorf, L-2221 Luxembourg
- als Verwaltungsratsmitglieder bestimmt wurden.

- DELOITTE S.A., mit Gesellschaftssitz in 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
- als Abschlussprüfer bestimmt wurde.

Die Mandate enden mit der nächsten jährlichen Generalversammlung der Aktionäre.

Luxemburg, den 21. September 2010.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2010125995/19.

(100143432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

IMMOBILIENGESELLSCHAFT CSC (Kirchberg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2215 Luxembourg, 4, rue de Neuerburg.

R.C.S. Luxembourg B 67.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010125994/9.

(100143431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Lotharingen Finanz AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 17.631.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 16 avril 2010

1/ Monsieur John SEIL a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

2/ Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 avril 2010

Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 27 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010126029/20.

(100143581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Intergest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 42.445.

—
Les comptes annuels au 30.11.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2010126000/11.

(100143446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**J.A.F. S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. J.A.F. S.A.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 77.459.

—
L'an deux mille dix, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «J.A.F. S.A.», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 77.459, constituée suite à un acte de scission en date du 24 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 690 du 25 septembre 2000. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 764 du 30 juillet 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

- Modification de la dénomination sociale de la société en J.A.F. S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

- Modification de l'article 21 des statuts.

- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.

- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «J.A.F. S.A.-SPF».

Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'article 1^{er}, l'article 4 et l'article 21 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 1.** Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «J.A.F. S.A.- SPF». »

« **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

« **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 6. (premier alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.»

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

Les dispositions relatives au capital autorisé sont supprimées dans l'article 5 des statuts, la période de cinq ans pour laquelle le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit étant venue à expiration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. DELFOSSE, V. MICHELS, N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 août 2010. Relation: EAC/2010/10382. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010126005/103.

(100143427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**L.S.F. S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. L.S.F. S.A.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 77.461.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «L.S.F. S.A.», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 77.461, constituée suite à un acte de scission en date du 24 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 690 du 25 septembre 2000. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 764 du 30 juillet 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

- Modification de la dénomination sociale de la société en L.S.F. S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

- Modification de l'article 21 des statuts.

- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.

- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «L.S.F. S.A.-SPF».

Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'article 1^{er}, l'article 4 et l'article 21 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «L.S.F. S.A.- SPF».»

« **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

« **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 6. (premier alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des

actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.»

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

Les dispositions relatives au capital autorisé sont supprimées dans l'article 5 des statuts, la période de cinq ans pour laquelle le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit étant venue à expiration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. DELFOSSE, V. MICHELS, N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 août 2010. Relation: EAC/2010/10380. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010126018/103.

(100143390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**L.S.F. S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. L.S.F. S.A.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 77.461.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126019/11.

(100143547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Lhjrwing Dench S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 65.124.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010126027/10.

(100143555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Perseus Immobilien Gesellschaft 7, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.805.

Auszug aus dem Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter abgehalten am 3. August 2010

Geschäftsführer

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt den folgenden Geschäftsführer von ihren Mandaten als Kategorie B Geschäftsführer an:

- Herr Michael FURTH geboren am 29. April 1968 in Che (Irland), beruflich wohnhaft in London EC4A 2BB, Peterborough Court, Fleet Street, 133 (England),

- Herr Gerard MEIJSEN, geboren am 29. August 1966 in Monnickendam (Niederlanden), beruflich wohnhaft in 1161, Strawinskylaan NL-1077 XX Amsterdam (Niederlanden), and

- Herr Christophe CAHUZAC, geboren am 26. Oktober 1972 in Saint Mard (Belgium) beruflich wohnhaft in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé.

Die Generalversammlung beschließt, die drei folgenden Kategorie B Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Whitehall European RE 7 S.à r.l.", mit Sitz in L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 133478,

- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Whitehall European RE 8 S.à r.l.", mit Sitz in L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 133479, and

- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Whitehall European RE 9 S.à r.l.", mit Sitz in L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 133480.

Die Kategorie A Geschäftsführer bleiben die folgende:

- Herr Simon KÖNIG, geboren in Bern (Schweiz), am 13. Oktober 1974, beruflich wohnhaft in CH-8700 Küsnacht/ Zurich Seestrasse 39, (Schweiz),

- Herr Nico HANSEN, geboren am 31. März 1969 in Differdingen, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxembourg 55-57 Avenue Pasteur, and

- Frau Sophie BATARDY, geboren am 22. Januar 1963 in Lille (Frankreich) beruflich wohnhaft in L-2311 Luxembourg 55-57 Avenue Pasteur.

Der Vorstand ist beschlussfähig, mit der kollektiven Unterschrift eines Kategorie A- Geschäftsführer und eines Kategorie B- Geschäftsführer.

Kommissar

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung die Gesellschaft PricewaterhouseCoopers S.à r.l., mit Gesellschaftssitz L-1471 Luxembourg 400, route d'Esch, von ihrem Mandat als Kommissar abzusetzen.

Luxemburg, den 10 August 2010.

Référence de publication: 2010126075/38.

(100143643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Kennametal Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 599.938,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 139.714.

Im Jahre zweitausendzehn, am 1. September,

Vor dem unterzeichnenden Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

- Kennametal Luxembourg Holding S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend nach den Gesetzen von Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grossherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 154.168 (die „Alleinige Gesellschafterin“),

Hier vertreten durch Frau Rachel Uhl, geschäftsansässig in 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer durch die Alleinige Gesellschafterin am 31. August 2010 erteilten privatschriftlichen Vollmacht. Vorgenannte Vollmacht bleibt, nach ne varietur Unterzeichnung durch die Vertreterin der Erschienenen und den amtierenden Notar vorliegender Urkunde beigefügt, um mit derselben zeitgleich einregistriert zu werden.

Die Erschienenene, vertreten wie zuvor angegeben, ersuchte den unterzeichnenden Notar Folgendes zu beurkunden:

I. Kennametal Luxembourg Holding S.à r.l., zuvor benannt, ist die Alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche in Luxemburg unter dem Namen Kennametal Luxembourg S.à r.l. existiert, geschäftsansässig in 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 139.714 und gegründet durch eine Urkunde, die durch Notar Henri Beck, amtsansässig in Echternach, Großherzogtum Luxemburg, am 20. Juni 2008 erstellt wurde und die im Mémorial, Spezialregister C Nummer 1761 am 17. Juli 2008 veröffentlicht wurde. Die Gesellschaftsstatuten wurden durch eine Urkunde von Notar Henri Beck (zuvor benannt) am 1. Juli 2008 geändert, welche am 1. September 2008 im Mémorial, Spezialregister C Nummer 2118 veröffentlicht wurde (die „Gesellschaft“).

II. Das Kapital der Gesellschaft ist auf dreihundertachtundzwanzigtausend-vierhundertsevenundfünfzig Euro (EUR 328.457) festgelegt, repräsentiert durch dreihundertachtundzwanzigtausendvierhundertsevenundfünfzig (328.457) Anteile ohne Nennwert.

III. Kennametal Inc., eine Kapitalgesellschaft, gegründet nach den Gesetzen von Pennsylvania, Vereinigte Staaten von Amerika, mit Gesellschaftssitz in 1600 Technology Way, Latrobe, PA 15650, Vereinigte Staaten von Amerika („KMT Inc“)

ist der Alleinige Gesellschafter von Kennametal Sintec Holding GmbH, eine Gesellschaft, die nach deutschem Recht besteht mit Gesellschaftssitz in Ingenrieder Strasse 2a, 86956 Schongau, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München unter der Nummer HRB 171550 („KMT Sintec“), deren Gesellschaftskapital sich auf einhunderttausend Deutsche Mark (DM 100.000) beläuft (das „Kapital“).

IV. Einbringung von fünfzehn (15)% des Kapitals in die Gesellschaft (der „Eingelegte Wert“) im Austausch für die Ausschüttung neuer Anteile durch die Gesellschaft zugunsten von KMT Inc.

V. Zur Kenntnisnahme, dass das Kapital der KMT Sintec in zwei Anteile gespalten wird, wobei sich der Anteil Nr. 1 auf fünfundsiebzigtausend Deutsche Mark (DM 85.000) belaufen wird, während sich der Anteil Nr. 2 auf fünfzehntausend Deutsche Mark (DM 15.000) belaufen wird (der „Eingelegte Anteil“).

VI. Die Tagesordnung dieser Versammlung ist wie folgt:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um es von seinem jetzigen Betrag von dreihundertachtundzwanzigtausendvierhundertsebenundfünfzig Euro (EUR 328.457) auf fünfhundertneunundneunzigtausendneunhundertachtunddreißig Euro (EUR 599.938) anzuheben, indem die Gesellschaft zweihunderteinundsiebzigttausendvierhunderteinundachtzig (271.481) neue Anteile ohne Nennwert herausgibt, die alle mit den gleichen Rechten und Pflichten versehen sind, wie die bereits bestehenden Anteile (die „Neuen Anteile“).

2. Zeichnung der Neuen Anteile durch Kennametal Inc., eine Kapitalgesellschaft, gegründet nach dem Recht von Pennsylvania, Vereinigte Staaten von Amerika mit Gesellschaftssitz in 1600 Technology Way, Latrobe, 15650 PA, Vereinigte Staaten von Amerika;

3. Vollständige Zahlung der Neuen Anteile im Wege einer Sacheinlage von einem Gesamtwert von zweihunderteinundsiebzigttausendvierhunderteinundachtzig Euro (EUR 271.481), was einem Betrag von dreihundertfünfundvierzigtausend amerikanischen Dollar (USD 345.000) entspricht, welche aus fünfzehn (15) % des Gesamtkapitals von Kennametal Sintec Holding GmbH, einer nach deutschem Recht gültig bestehenden Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in Ingenrieder Strasse 2a, 86956 Schongau, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München unter der Nummer HRB 171550 besteht, deren Gesellschaftskapital sich auf einhunderttausend Deutsche Mark (DM 100.000) beläuft (der „Eingelegte Wert“);

4. Prüfung der für die Bestimmung des Wertes herangezogene Bewertungsmethode;

5. Anpassung von Artikel 6, Absatz 1 der Gesellschaftsstatuten, so dass er in Zukunft wie folgt lautet:

« **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à cinq cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent trente-huit EUROS (EUR 599.938) représenté par cinq cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent trente-huit sept cent (599.938) parts sociales sans valeur nominale, chaque part étant entièrement libérée.»

6. Verschiedenes.

VII. Anhand dieser Tagesordnung fasst die Alleinige Gesellschafterin die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt, dass Kapital der Gesellschaft um den Betrag von zweihunderteinundsiebzigttausendvierhunderteinundachtzig Euro (EUR 271.481) zu erhöhen, um es von seinem gegenwärtigen Betrag von dreihundertachtundzwanzigtausendvierhundertsebenundfünfzig Euro (EUR 328.457) auf einen Betrag von fünfhundertneunundneunzigtausendneunhundertachtunddreißig Euro (EUR 599.938) anzuheben, durch die Ausgabe der zweihunderteinundsiebzigttausendvierhunderteinundachtzig (271.481) Neuen Anteile ohne Nennwert, welche einen Gesamtwert von zweihunderteinundsiebzigttausendvierhunderteinundachtzig Euro (EUR 271.481) haben, was dem Gesamtwert von dreihundertfünfundvierzigtausend amerikanischen Dollar (USD 345.000) entspricht und die mit den selben Rechten und Pflichten ausgestattet sind, wie die bereits existierenden Anteile.

Beitritt - Zeichnung - Zahlung

Es erscheint nunmehr KMT Inc, zuvor benannt, ebenfalls vertreten durch Frau Rachel Uhl, zuvor benannt, aufgrund einer am 31. August 2010 erteilten Vollmacht, welche nach ne varietur Unterzeichnung durch die Vertreterin von KMT Inc und den amtierenden Notar, vorliegender Urkunde beigelegt wird, um mit derselben zeitgleich einregistriert zu werden. KMT Inc erklärt durch ihre Vertreterin, dass sie alle zweihunderteinundsiebzigttausendvierhunderteinundachtzig (271.481) Neuen Anteile ohne Nennwert, welche einen Gesamtwert von zweihunderteinundsiebzigttausendvierhunderteinundachtzig Euro (EUR 271.481) haben, was dem Gesamtwert von dreihundertfünfundvierzigtausend amerikanischen Dollar (USD 345.000) entspricht, zeichnet und sie im Wege einer Sacheinlage bestehend aus dem Eingelegten Wert vollständig zahlt.

Bewertung

Der Eingelegte Wert wurde mit zweihunderteinundsiebzigttausendvierhunderteinundachtzig Euro (EUR 271.481) bewertet, was dem Gesamtwert von dreihundertfünfundvierzigtausend amerikanischen Dollar (USD 345.000) entspricht. Dieser Wert wurde durch KMT Inc am 31. August 2010 in einer Werthaltigkeitsbescheinigung erklärt und er wurde durch die Geschäftsführer der Gesellschaft in ihren Geschäftsführerbeschlüssen sowie in einer durch die Geschäftsführer ausgestellten Bewertungserklärung akzeptiert.

Beweis der Sacheinlage

Beweis über die Einbringung des Eingelegten Wertes sowie über dessen Wert wurde dem Notar durch die Vorlage folgender Dokumente erbracht:

- eine Ausfertigung des Einbringungsvertrages, der von der Gesellschaft und KMT Inc mit Wirksamkeit zum 1. September 2010 geschlossen wurde;
- eine Werthaltigkeitsbescheinigung betreffend die Sacheinlage, welche durch die Geschäftsführer von KMT Inc ausgestellt wurde;
- eine Bewertungserklärung, erstellt durch die Geschäftsführer der Gesellschaft;
- eine Bescheinigung, dass die Anteile der zu übertragenden Gesellschaft frei übertragbar sind.

Der oben genannte Einbringungsvertrag, die Bescheinigung der freien Übertragbarkeit, die Werthaltigkeitsbescheinigung und die Bewertungserklärung werden der vorliegenden Urkunde als Anhang beigefügt.

Wirksame Einbringung der Sacheinlage

KMT Inc erklärt durch ihre Vertreterin, dass:

- sie die alleinige Eigentümerin des Eingelegten Wertes ist und somit die alleinige Verfügungsgewalt darüber besitzt. Der Eingelegte Wert ist rechtlich und konventionell frei übertragbar;
- Die Einlage des Eingelegten Wertes ist mit dem heutigen Tage uneingeschränkt wirksam, worüber dem Notar Beweis vorgelegt wurde;
- Alle weiteren Formalitäten werden in dem Land, in dem der Eingelegte Wert belegen ist, erfüllt um der Übertragung Wirksamkeit zu verleihen, so dass sie überall und gegenüber jeglichen Dritten rechtswirksam ist.

Zweiter Beschluss

Entsprechend der obigen Kapitalerhöhung beschließt die Alleinige Gesellschafterin Artikel 6, Absatz 1 der Gesellschaftsstatuten der Gesellschaft abzuändern, so dass er in Zukunft wie folgt lauten wird:

« **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à cinq cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent trente-huit EUROS (EUR 599.938) représenté par cinq cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent trente-huit (599.938) parts sociales sans valeur nominale, chaque part étant entièrement libérée.»

Nachdem alle Tagesordnungspunkte abgehandelt wurden, wird die Versammlung geschlossen.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Honorare und Gebühren jeglicher Form, die von der Gesellschaft in Zusammenhang mit ihrer Kapitalerhöhung zu tragen sind, werden auf einen Betrag von ungefähr zwei tausend Euro geschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die deutsche, die französische und die englische Sprache versteht und spricht, erklärt, dass auf Antrag der Erschienenen die gegenwärtige Urkunde in deutscher Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer englischen Übersetzung. Auf Antrag derselben Erschienenen und im Falle von Abweichungen zwischen der deutschen und der englischen Fassung ist der deutsche Text maßgebend

Daraufhin wurde die vorliegende notarielle Urkunde an dem eingangs genannten Datum in Luxemburg errichtet.

Nachdem die Urkunde der Vertreterin der Erschienenen vorgelesen wurde, hat diese gemeinsam mit dem Notar diese Originalurkunde unterschrieben.

Follows the English version of the preceding text:

In the year two thousand and ten, on the first of September

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

- Kennametal Luxembourg Holding S.à r.l., a limited liability company incorporated and governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.168 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Ms. Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, Côte d'Eich, L1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given by the Sole Shareholder on August 31, 2010. Said proxy signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration. Such appearing person, represented by its proxy holder, has requested the notary to state as follows:

I. That Kennametal Luxembourg Holding S.à r.l., aforementioned, is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of Kennametal Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.714 and incorporated by a deed of Maître Henri Beck,

notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on June 20, 2008, published in the Memorial, Recueil Spécial C number 1761 on July 17, 2008. The company's articles of association have been amended pursuant to a deed of Maître Henri Beck (aforementioned), on July 1, 2008, published in the Memorial, Recueil Spécial C number 2118 on September 1, 2008 (the "Company").

II. That the Company's share capital is fixed at three hundred twenty eight thousand four hundred fifty seven Euros (EUR 328,457) represented by three hundred twenty eight thousand four hundred fifty seven (328,457) shares without designation of a nominal value.

III. That Kennametal Inc., a corporation incorporated under the laws of Pennsylvania, USA, with registered office at 1600 Technology Way, Latrobe, PA 15650, USA ("KMT Inc") is the sole shareholder of Kennametal Sintec Holding GmbH, a company validly existing under German laws, with registered office at Ingenrieder Strasse 2a, 86956 Schongau, Germany, registered with the Commercial Register of the district court of Munich under file no. HR B 171550 ("KMT Sintec"), having a stated capital in the nominal amount of one hundred thousand Deutsche Mark (DM 100,000) represented by one quota (the "Quota").

IV. That KMT Inc intends to contribute fifteen (15) % of the Quota to the Company (the "Contributed Asset") in exchange for the issuance of new shares by the Company in favour of KMT Inc;

V. Acknowledging that the Quota of KMT Sintec will be split into two partial shares, the first partial share having the amount of eighty five thousand Deutsche Mark (DM 85,000) and the second partial share having the amount of fifteen thousand Deutsche Mark (DM 15,000) (the "Contributed Asset").

VI. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company in order to raise it from its present amount of three hundred twenty eight thousand four hundred fifty seven Euros (EUR 328,457) to five hundred ninety nine thousand nine hundred thirty eight Euros (EUR 599,938) by the issue of two hundred seventy one thousand four hundred eighty one (271,481) new shares without nominal value, all vested with the same rights and obligations as the existing shares (the "New Shares");

2. Subscription to all the New Shares by Kennametal Inc., a corporation incorporated under the laws of Pennsylvania, United States of America with registered office at 1600 Technology Way, Latrobe, PA 15650, United States of America;

3. Full payment of the New Shares by contribution in kind of the total value of two hundred seventy one thousand four hundred eighty one Euros (EUR 271,481), being the equivalent of three hundred forty five thousand US Dollars (USD 345,000), consisting of fifteen (15) % of Kennametal Sintec Holding GmbH, a company validly existing under German laws, with registered office at Ingenrieder Strasse 2a, 86956 Schongau, Germany, registered with the Commercial Register of the district court of Munich under file no. HR B 171550, having a stated capital in the nominal amount of one hundred thousand Deutsche Mark (DM 100,000.00);

4. Consideration of the valuation method used for determining the value of the contribution in kind;

5. Amendment of article 6, paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at five hundred ninety nine thousand nine hundred thirty eight Euro (EUR 599,938) represented by five hundred ninety nine thousand nine hundred thirty eight (599,938) shares without nominal value, all of which are fully paid up."

6. Miscellaneous.

VII. That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of two hundred seventy one thousand four hundred eighty one Euros (EUR 271,481) in order to raise it from its present amount of three hundred twenty eight thousand four hundred fifty seven Euros (EUR 328,457) to five hundred ninety nine thousand nine hundred thirty eight Euros (EUR 599,938) by the issue of two hundred seventy one thousand four hundred eighty one (271,481) new shares without designation of a nominal value, having an aggregate value of two hundred seventy one thousand four hundred eighty one Euros (EUR 271,481), being the equivalent of three hundred forty five thousand US Dollars (USD 345,000), all vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Intervention - Subscription - Payment

Now KMT Inc, aforementioned, appeared, also represented by Ms. Rachel Uhl, aforementioned, by virtue of a proxy given by KMT Inc on August 31, 2010, which, after having been signed ne varietur by the proxy holder of KMT Inc and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

KMT Inc, through its proxy holder, declares to subscribe to all two hundred seventy one thousand four hundred eighty one (271,481) new shares without designation of a nominal value, having an aggregate value of two hundred seventy one thousand four hundred eighty one Euros (EUR 271,481), being the equivalent of three hundred forty five thousand US Dollars (USD 345,000) and to fully pay them up by means of a contribution in kind consisting in the Contributed Asset.

Valuation

The Contributed Asset is valued at two hundred seventy one thousand four hundred eighty one Euros (EUR 271,481), being the equivalent of three hundred forty five thousand US Dollars (USD 345,000), such value has been decided by KMT Inc by way of a declaration of value, dated August 31, 2010 and accepted by the managers of the Company by way of resolutions of the board of managers and by way of a valuation statement executed by the managers of the Company.

Evidence of the contribution's existence

Evidence of the transfer of the Contributed Asset and of its value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- a copy of the contribution agreement entered into between the Company and KMT Inc with effective date as at September 1, 2010;
- a declaration of value of the contribution executed by the directors of KMT Inc;
- a managers' valuation statement executed by the managers of the Company;
- a certificate of free transferability issued by the Company whose shares are contributed.

Said contribution agreement, certificate of free transferability, declaration of value and manager's valuation report shall remain attached to the present deed.

Effective implementation of the contribution

KMT Inc, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole beneficial owner of the Contributed Asset and has the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such Contributed Asset is effective today without restriction, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities are in course in the country of location of the Contributed Asset in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

Pursuant to the above increase of capital, the Sole Shareholder resolves to amend Article 6, paragraph 1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at five hundred ninety nine thousand nine hundred thirty eight Euro (EUR 599,938) represented by five hundred ninety nine thousand nine hundred thirty eight (599,938) shares without nominal value, all of which are fully paid up.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, French and German, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in German, followed by an English version and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Référence de publication: 2010126007/235.

(100143313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Luxtrid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 105.705.

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 16 septembre 2010 au siège de la société, 2 rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg

Résolutions

1. Le conseil approuve la démission de Monsieur Nicolas Léonard et la cooptation, à la date du présent conseil jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010, de Monsieur Jean-Claude Jolis, rue Schetzel 54 à 2518 Luxembourg en remplacement.
2. Le conseil approuve le transfert du siège social à 2550 Luxembourg, 2 avenue du Dix Septembre.
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 30.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010126034/16.

(100143378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**M.S.C. S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. M.S.C. S.A.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 77.463.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126036/11.

(100143539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**METRO INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion
de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 6.462.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 septembre 2010:

Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010126046/16.

(100143587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

RCARRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 83, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 81.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010126093/9.

(100143707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Oil Field Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126056/10.

(100143139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**Oriana Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Zenaida S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.430.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 juillet 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 05 août 2010.

Référence de publication: 2010126057/12.

(100143032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Cristaline Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1456 Luxembourg, 84, rue de l'Egalité.

R.C.S. Luxembourg B 66.623.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le vingt-sept août.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société anonyme EUROTIME S.A., avec siège à L- 1526 Luxembourg, 23, Val. Fleuri (RCS B No 56.177), ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Christophe BLONDEAU, salariée, demeurant professionnellement à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri,

agissant en sa qualité de liquidateur de la société anonyme holding " CRISTALINE HOLDING S.A. ". ayant eu son siège à L- 1456 Luxembourg, 84, rue de l'Egalité. (RCS Luxembourg B No 66.623), issue d'un acte de scission du 13 octobre 1998, publié au Mémorial C No 914 du 17 décembre 1998.

La société EUROTIME S.A., a été nommée à cette fonction lors de l'assemblée générale extraordinaire suivant acte notarié du 4 août 2010, non encore publié au Mémorial.

Laquelle nous a déposé le rapport du commissaire vérificateur de la société anonyme holding "CRISTALINE HOLDING S.A".,

Ensuite Nous Notaire avons constaté la dissolution de ladite société et nous avons donné acte de dissolution.

Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent quatre-vingt-cinq euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: NIJAR, MARTEAU, SIOEN, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 30 août 2010. Relation: EAC/2010/10327. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 07 septembre 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010126331/32.

(100143597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.814.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126059/11.

(100143382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Olico Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.466.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OLICO INVESTMENTS S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2010126061/11.

(100143053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Olip 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.610.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126062/10.

(100143768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Portland Capital Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 126.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Portland Capital Group S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010126069/12.

(100143659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Port Bay SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 80.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126082/10.

(100143535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Zaltech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2632 Findel, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 104.074.

L'an deux mille dix, le six août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

WONDERLEE TECHNOLOGIES LIMITED, société de droit bélizéen, ayant son siège social à Withfield Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive, P.O Box 1777, Belize City, Belize et inscrite au Registre de Commerce de Belize sous le numéro IBC 89,623, représentée par Monsieur Guillaume WINCKEL, en sa qualité d'administrateur unique.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-avant et agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société ZALTECH, S.à r.l. (ciaprès la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2632 Luxembourg, route de Trèves, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 104.074, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 18 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 94 du 2 février 2005, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 13 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1010 du 23 mai 2006, a exposé au notaire ce qui suit:

Exposé préliminaire

Que suivant acte de cession de parts sociales sous seing privé, conclu à Luxembourg, le 6 mai 2010, l'associé, Monsieur Rudolph SANDRETTI, demeurant professionnellement à L-2630 Luxembourg, route de Trèves, a cédé à la société WONDERLEE TECHNOLOGIES LIMITED, préqualifiée, la totalité de sa participation qu'il possède dans le capital social de la Société, soit quinze (15) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

Que suivant acte de cession de parts sociales sous seing privé, conclu à Luxembourg, le 6 mai 2010, l'associé, la société VENCARE SERVICES INTERNATIONAL LIMITED, société de droit maltais, ayant son siège social au 70 Charles Court, Tigne Street, Sliema, Malte, inscrite au Registre des Sociétés de Malte sous le numéro C 25030, a cédé à la société WONDERLEE TECHNOLOGIES LIMITED, préqualifiée, la totalité de sa participation qu'elle possède dans le capital social de la Société, soit quatre vingt cinq (85) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

Lesdits actes de cession de parts sociales, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Ceci exposé, l'associé unique, préqualifié, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique constate que les prédites cessions de parts sociales, faites sous seing privé par Monsieur Rudolph SANDRETTI d'une part et par la société VENCARE SERVICES INTERNATIONAL LIMITED d'autre part en faveur de la société WONDERLEE TECHNOLOGIES LIMITED en date du 6 mai 2010, ont été réalisées en conformité avec l'article 6 des statuts de la Société, l'article 1690 du Code civil et l'article 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune, intégralement libérées.»

Troisième résolution

L'associé unique souhaite rectifier l'erreur matérielle, relative au code postal du lieu du siège social de la Société, mentionnée dans l'acte notarié établi en date du 13 février 2006 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1010 du 23 mai 2006, et décide de modifier le code postal du lieu du siège social de la Société de L-2630 en L2632.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 850,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Guillaume WINCKEL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher le 16 août 2010. Relation: GRE/2010/2853. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126169/61.

(100143425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Portland Capital Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 126.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Portland Capital Group S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010126070/12.

(100143660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Portland Capital Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 126.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Portland Capital Group S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010126071/12.

(100143661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Paulim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 89.596.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 août 2010

Monsieur Lennart STENKE a démissionné de son poste d'administrateur de la société.

Mr. Laurent BARNICH, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg, domicilié 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, a été élu au poste d'administrateur de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010126073/14.

(100143782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Ramius Enterprise Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 815.565.490,00.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 130.705.

Il résulte d'un contrat signé sous seing privé en date du 2 août 2010 que Ramius Enterprise Master Fund Ltd a transféré à RCG LV Pearl, LLC ayant adresse 599 Lexington Avenue, 20th Floor, New-York, NY 10022 la totalité des parts sociales de la Société.

Ainsi, à compter du 2 août 2010, RCG LV Pearl, LLC est l'associé unique de la Société.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Ramius Enterprise Luxembourg Holdco S.à r.l.

CLAUDE LANG / TOLGA BAKIRCIOGLU

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2010126089/16.

(100143317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Petroleum Resources Holding A.G. Luxembourg, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 22.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETROLEUM RESOURCES HOLDING A.G. LUXEMBURG

Signature

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2010126076/12.

(100143543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Plena Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 24.590.

Suite à la scission de la société BDO Compagnie Fiduciaire S.A., inscrite au RCS sous le n° B 71 178, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle en date du 31 juillet 2009, le mandat de commissaire a été repris par la société BDO Compagnie Fiduciaire, inscrite au RCS sous le n° 147 571 ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, issue de la scission. Cette dernière a changé son nom en BDO Tax & Accounting en date du 24 décembre 2009.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010126077/14.

(100143570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Procura Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 19.578.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 septembre 2010

Est nommé administrateur de catégorie B, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur de catégorie B démissionnaire.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010126084/14.

(100143160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

GSLP I Offshore A (Brenntag) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 140.437.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 16 septembre 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Christophe Cahuzac en qualité de gérant de la Société avec effet au 2 août 2010.

- La nomination avec effet au 2 août 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de classe A de la Société de Nicole Götz, née à Brackenheim (Allemagne) le 4 Juin 1967, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

- La nomination avec effet au 2 août 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de classe B de la Société, de Véronique Menard, née à Le Loroux-Bottereau (France) le 2 octobre 1973, et résidant professionnellement au 133 Peterborough Court, Fleet Street, GB - EC4A 2BB London, Royaume-Uni.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 2 août 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant A

- Maxime NINO, gérant A

- Michael FURTH, gérant B

- Eric GOLDSTEIN, gérant B

- Véronique MENARD, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Maxime Nino
Gérant

Référence de publication: 2010126863/26.

(100143438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Seven Summits Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 92.247.

Changement d'adresse de Monsieur Michael PALM (administrateur, président et administrateur délégué) et de Madame Claudia PALM-MARANHAO (administrateur):

Chemin de la Dôle 5
CH-1279 Chavannes-de-Bogis

Pour la société
LWM
Mandataire

Référence de publication: 2010126117/14.

(100143423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Profler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 133.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010126086/10.

(100143257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Promod Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 51.044.

Résolution de l'associé unique du 01/09/2010

L'associé décide que:

- Monsieur Patrice LEPOUTRE, domicilié à MOUVAUX (59420) 33, rue Mirabeau est nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Monsieur François Charles POLLET.

- La société sera valablement engagée par la signature individuelle de Monsieur Patrice LEPOUTRE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le mandataire de la société

Référence de publication: 2010126087/15.

(100143593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Restaurant Benelux Pizzeria S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6460 Echternach, 27, place du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 94.313.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010126090/10.

(100143085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Baneco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 134.404.

Il est porté à la connaissance de tous que:

Monsieur MARX FREDERIC demeurant à B-4000 Liège, Quai de la dérivation, 47/6 (Belgique), ne le 06 mai 1974 à Rocourt (Belgique)

Et

Monsieur PASCAL COKAIKO demeurant à B-4000 Liège, Rue Lonhielle, 11/13 app. 6 (Belgique), né le 23 septembre 1972 à Chênée (Belgique)

tout deux Administrateurs de la société BANECO S.A., inscrite au RCS de Luxembourg sous le n° B134.404, ont décidé de démissionner de leur mandat d'administrateurs de manière unilatérale ce mercredi 1^{er} septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010126297/19.

(100143418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

RBP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 155.062.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126092/10.

(100143719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Redline Finance Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 100.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010126094/9.

(100143709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Sage S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 43.292.

L'an deux mille dix, le quinze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société de gestion de patrimoine familial «SAGE S.A.-SPF», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 43292, constituée suivant acte notarié en date du 26 février 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 265 du 3 juin 1993. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 657 du 27 mars 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Audrey PERROUX, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

«RSM Henri Grisius & Associés», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 85.099.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. DELFOSSE, A. PERROUX, N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11135. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010126107/70.

(100143718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.